



**MISSION D'ASSISTANCE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE,
JURIDIQUE ET FINANCIER DU SERVICE PUBLIC ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU
POTABLE DE LA VILLE DE GAP**

Janvier 2012

PRESENTATION

 **AUDIT TECHNIQUE**

 **AUDIT JURIDIQUE**

 **AUDIT FINANCIER**

AUDIT TECHNIQUE

Prestations réalisées :

- Recueil des données
- Visite des ouvrages
- Analyse des critères de performances et de la gestion patrimoniale
- Bilan technique sur le système AEP

AUDIT TECHNIQUE

OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE: Points marquants du contrat

Rendement :

- Contrat initial de 1993: amélioration du rendement (objectif 80 %) mais sans quantification précise en terme de méthode et d'outils
- Avenant 3 de 2004: atteinte du rendement de 80% dans un délai de 5 ans avec plan prévisionnel de renouvellement sur 2003-2013

Parc de compteurs : pas de spécifications concernant le renouvellement mais une obligation de contrôle minimal tous les 10 ans ;

Travaux d'entretien et grosses réparations : notion de « bon état de fonctionnement » sans définir précisément les modalités et obligations qui sont laissées à l'appréciation du délégataire

Renouvellement :

- Contrat initial : proposition de programme du fermier sans objectif technique ou financier
- Avenant 3 de 2004: programme de travaux chiffré de renouvellement sur 2003-2013

AUDIT TECHNIQUE

Présentation générale du système AEP

Ressources : 2 ressources principales

- Le Drac capté par l'ASA du Canal de Gap transféré jusqu'à la retenue des Jaussauds : **entre 70 % et 93 % des prélèvements sur la période 2000-2010**
- Les Sources Bayard : **entre 30 % et 7 % des prélèvements (2000-2010)**

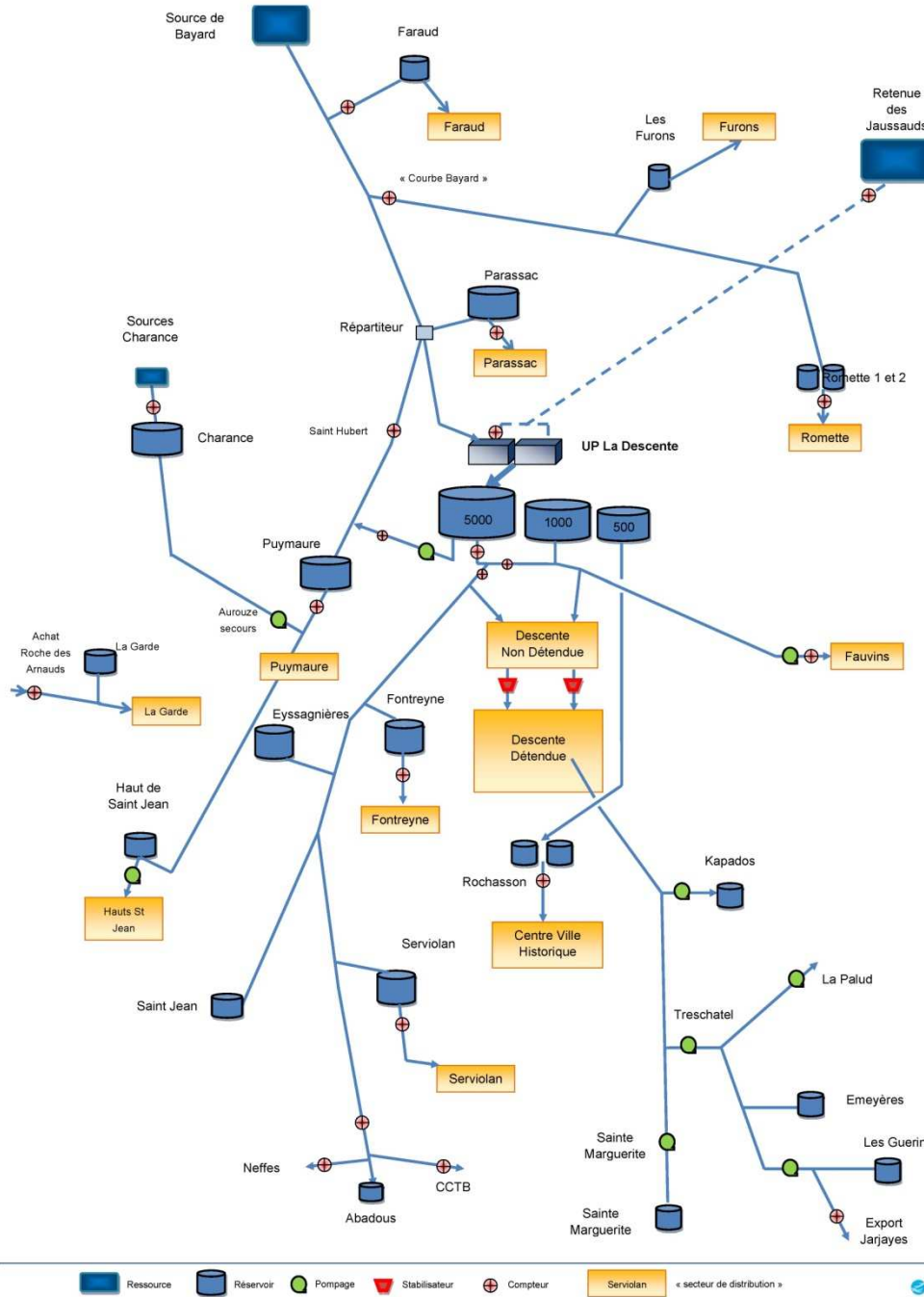
Production : 4 unités

- Usine de potabilisation de La Descente
- Unité de chloration Bayard et unités UV de Charance et aval Achat La Roche des Arnauds

Distribution : système hydraulique complexe

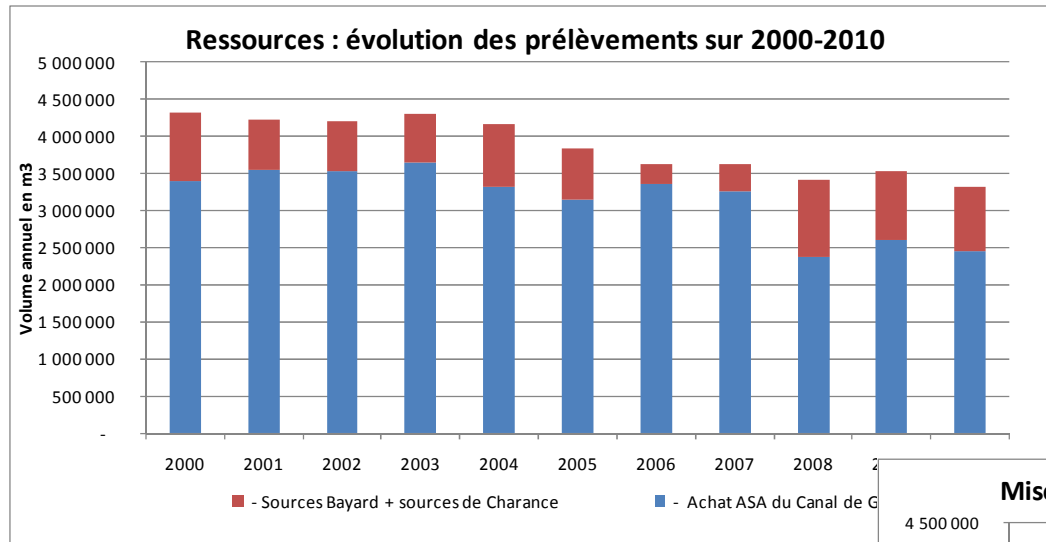
- 24 ouvrages de stockage
- 10 stations de pompage et/ou surpression
- 311 km de conduite de distribution

SYNOPTIQUE SIMPLIFIE DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VILLE DE GAP



AUDIT TECHNIQUE

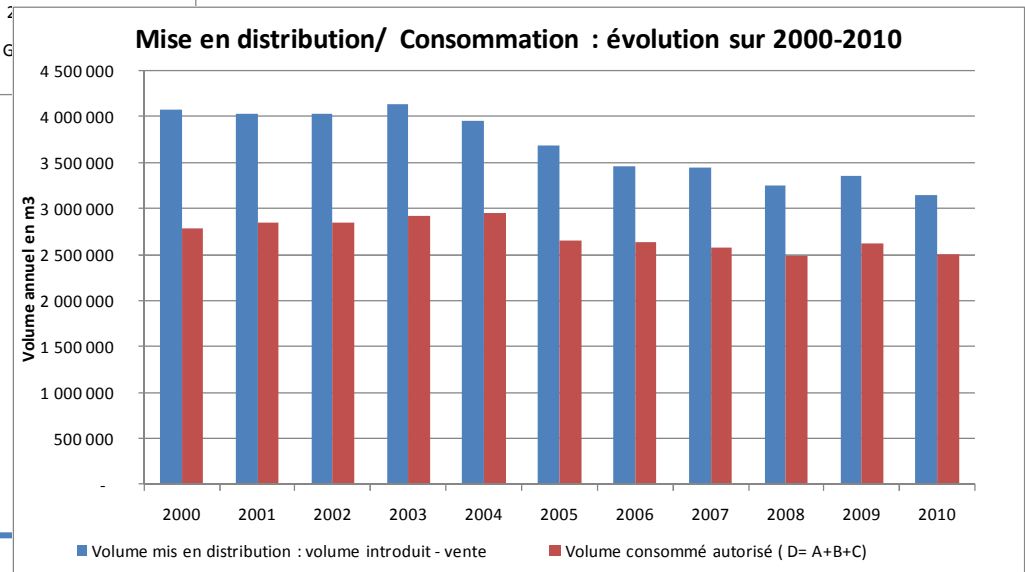
Prélèvements et productions



- ✓ Production 2010 : 3.2 Mm3
- ✓ Baisse de près de 25 % sur la période 2000-2010

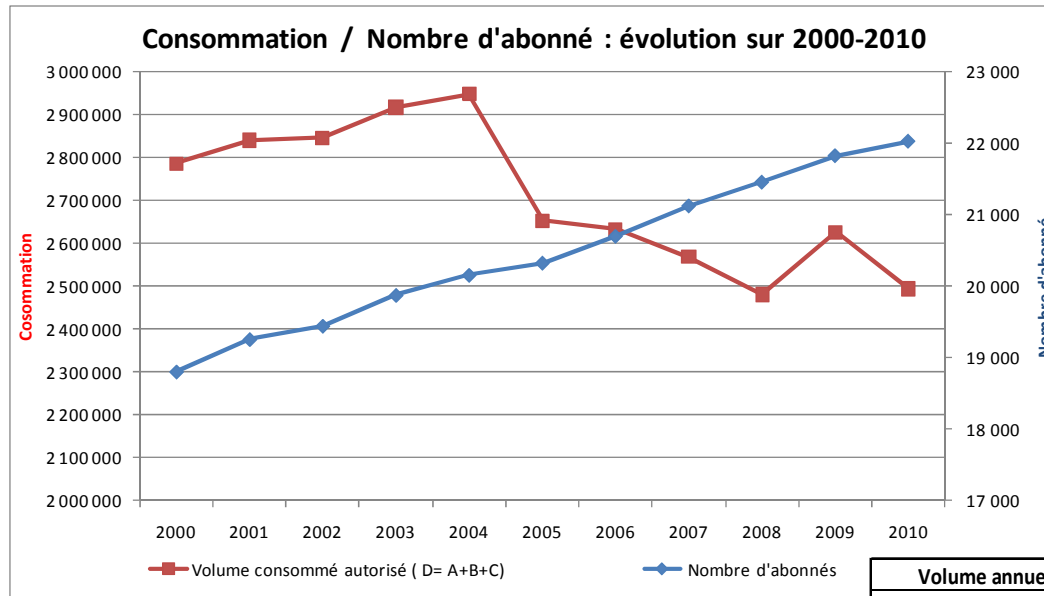
Consommations

- ✓ Consommation 2010 : 2.5 Mm3 (hors export)
- ✓ Baisse de 10 % sur la période 2000-2010



AUDIT TECHNIQUE

Abonnés



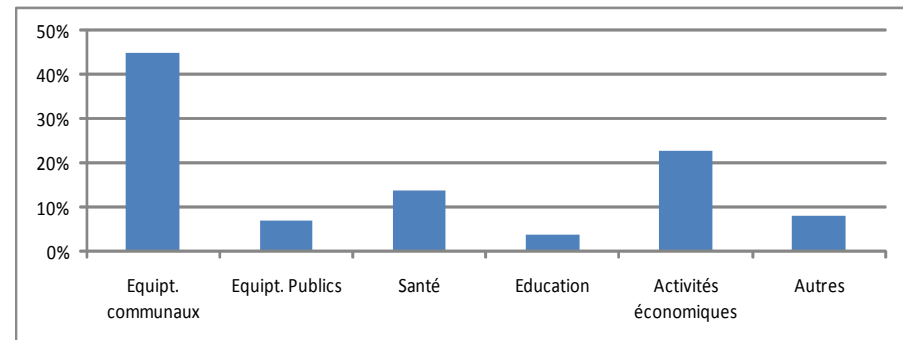
- ✓ Abonnés 2010 : 22 000
- ✓ Augmentation de 17% sur la période 2000-2010

ANALYSE DES GROS CONSOMMATEURS
BILAN 2010

	Equipt. communaux	Equipt. Publics	Santé	Education	Activités économiques	Autres	TOTAL
Volume annuel	306 122	47 116	93 359	24 492	155 839	54 699	681 627
%	45%	7%	14%	4%	23%	8%	100%

Gros consommateurs (> 2000 m3/an)

- ✓ 50 abonnés (0.2%) = 680 000 m3 (27 % du volume total)



AUDIT TECHNIQUE

Synthèse des visites

Production :

- Unités de désinfection (Bayard, Charance La garde) : **bon état**
- Usine de la Descente: **renouvellement 2010 des conduites** **mais exfiltrations au niveau des bassins ainsi que sur le mur d'enceinte**

 Pompage : **Etat globalement correct des équipements de pompage**

 Stockage (23 ouvrages visités) : **état globalement satisfaisant compte tenu de l'âge et d'un vieillissement « normal » du patrimoine**

Ouvrages nécessitant de programmer à court terme une réhabilitation :

- **Descente 1000 m3**: dégradation de la coupole et vanne à renouveler
- **Descente 5000 m3**: dégradation de la dalle supérieure
- **Rochasson**: dégradation des regards d'accès et réhabilitation chambre de vannes
- **Farauds**: réhabilitation du local à prévoir

Synthèse des visites

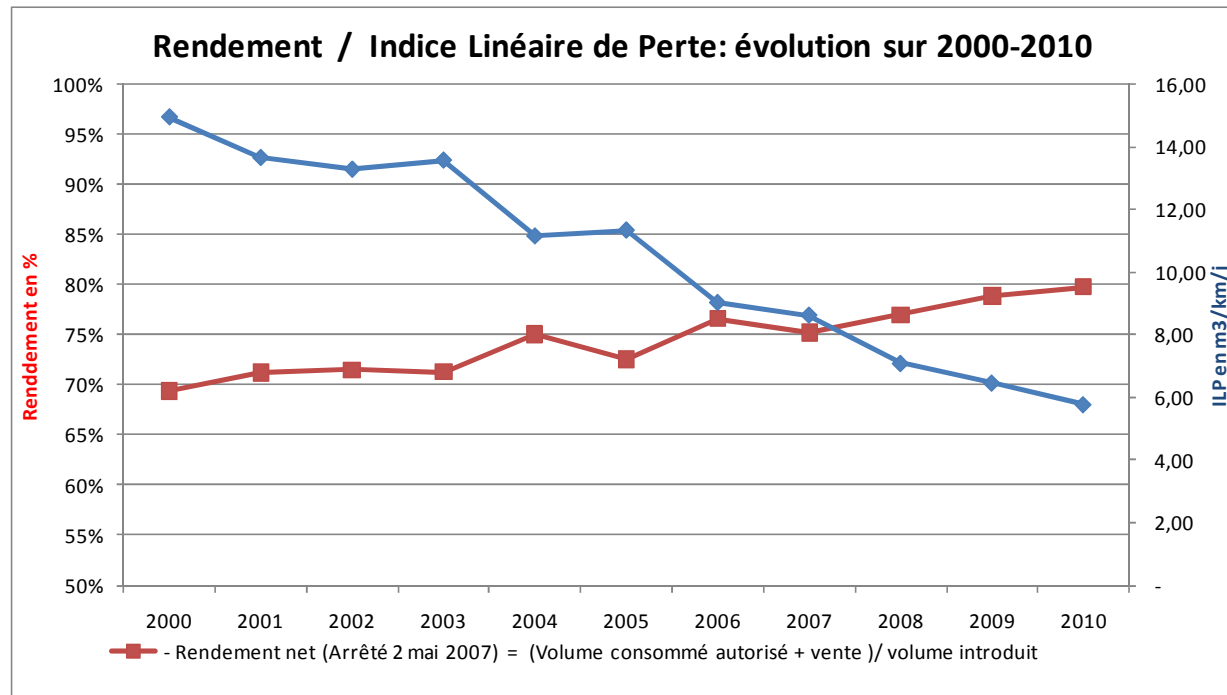
AUDIT TECHNIQUE



AUDIT TECHNIQUE

Indicateurs de performances : Rendement et Indice Linéaire de Perte

- ✓ **2000** : rendement proche de 70% et ILP de 15 m³/km/j (valeur qualifiée de « rendement médiocre »)
- ✓ **2010** : rendement proche de 80% et ILP de 6 m³/km/j (valeur qualifiée de « bon rendement »)



AUDIT TECHNIQUE

Renouvellement: Taux de renouvellement sur la période 2000 -2010

Conduite :

- Contrat : plan de renouvellement défini à l'avenant: 2,3 M€ HT programmés sur 2003-2013 (213 k€HT/an)
- Réalisation : 1.7 M € sur 2003-2010 - Taux moyen de 0,56% /an (base de renouvellement complet sur 180 ans) => **correct / taux généralement constatés mais insuffisant/durée de vie des conduites**

Branchements :

- Contrat : entretien et renouvellement à la charge du fermier **mais sans spécification sur le taux**
- Réalisation : taux moyen de 1,06% /an (base de renouvellement complet de 95 ans) => **insuffisant/durée de vie moyenne des branchements**

AUDIT TECHNIQUE

Renouvellement: Taux de renouvellement sur la période 2000 -2010

Compteurs :

- Contrat : Vérification complète au moins 1 fois tous les dix ans **mais sans spécification sur le taux ou le volume renouvellement de compteurs**
- Réalisation : taux moyen de 7% /an (base de 14 ans) => **cohérent avec durée de fiabilité des compteurs**

Vannes :

- Contrat : renouvellement des « Matériels tournants, accessoires hydrauliques » à la charge du délégataire, **mais sans spécification sur le taux ou le volume renouvellement de compteurs**
- Réalisation : 133 remplacées sur 1466 vannes entre 2008-2011 soit un taux moyen de 2.3% / an => **faible /garantie de maintien de service et rapidité d'intervention**

AUDIT TECHNIQUE

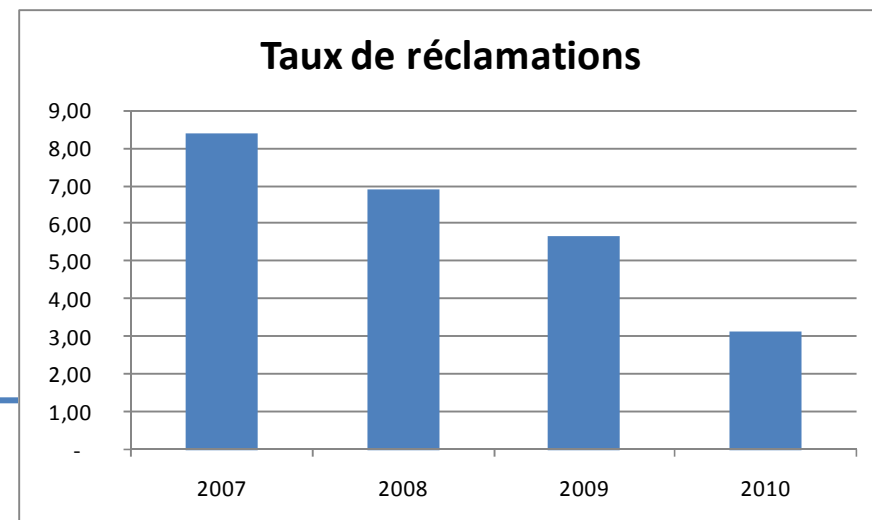
Qualité de service:

Qualité de l'eau :

- Conformité microbiologique : 97.5% (moyenne sur 2000-2010)
- Conformité physico-chimique : 99.0% (moyenne sur 2000-2010)

Qualité du service : (valeurs moyennes des données collectées sur les RAD de 2003 à 2010)

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : **2.2 u/1000**
- Taux de réclamations : **4.8 u/1000 abonnées** (moyenne 2007-2010)



AUDIT TECHNIQUE

Bilan technique/obligations contractuelles

🌐 Ouvrages : **Etat globalement satisfaisant compte tenu de l'âge et d'un vieillissement « normal » du patrimoine**

➤ **quelques ouvrages à réhabiliter => Ville de Gap**

🌐 Comptage et équipements hydrauliques : **renouvellement correct**

🌐 Rendement : **+ 10 % en 10 ans avec atteinte de l'objectif de 80 %**

🌐 Renouvellement de conduite : **montant de travaux d'environ 900 K€ restant à réaliser avant l'échéance conformément à l'avenant 3**

Appréciation technique globale : respect des obligations contractuelles et état général satisfaisant du patrimoine

Synthèse de l'audit juridique

L'audit juridique repose sur l'analyse du contrat actuel en vue de :

- **L'identification des clauses dont la mise en conformité serait nécessaire dès maintenant.**
- **L'identification des clauses dont la mise en conformité serait nécessaire dans le cadre d'une éventuelle nouvelle DSP**
- **L'identification des clauses dont l'amélioration pourrait être proposée dans le cadre d'une éventuelle nouvelle DSP**

De façon générale, l'analyse du **contrat en date du 26 juin 1993** montre que la convention qui est intervenue postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi Sapin, **ne souffre d'aucune irrégularité majeure.**

➤ A l'inverse, la **convention apparaît « datée » et susceptible d'amélioration** rédactionnelle importantes dans l'hypothèse où la collectivité envisagerait de repartir en DSP.

➤ Particulièrement, il conviendrait que chacun des engagements pris par le délégataire fasse l'objet, dans l'hypothèse où ils ne seraient pas respectés, de pénalités financières.

Synthèse de l'audit juridique

L'audit juridique avait permis de mettre en avant les points suivants :

- **La durée de la convention** : initialement de 20 ans, la durée de la future convention devra être déterminée en fonction de deux principes : elle ne pourra être supérieure à 20 ans (article L. 1411-2 du CGCT) et il devra être tenu compte de l'absence d'investissement par le futur délégataire. A cet égard, il semble qu'un contrat d'une durée de 12 ans pour ce type d'affermage soit envisageable.
- La convention ne prévoit pas **de fonds de réserve** dédié à l'entretien et à la maintenance alors même que la remise des équipements en état normal d'entretien est prévue.
- **Certaines obligations** pesant en principe sur le délégataire **ne sont pas mentionnées** : obligation d'assurer la continuité du service public (modalité du service d'astreinte et de permanence), obligation d'exécution personnelle, exclusivité du service...
- Les modalités de contrôle de la collectivité sur le délégataire et le service rendu **doivent être précisées.**
- Le **recouvrement de la redevance assainissement** par le fermier pour le compte du gestionnaire du service assainissement peut faire l'objet d'une rémunération et non plus s'effectuer à titre gratuit.

Synthèse de l'audit juridique

□ La Redevance d'occupation du domaine public :

- » De 1993 à 2006 : pas de règles particulières définissant les modalités de la RODP
- » De 2006 à 2009 :

Rappel : les dispositions de l'article L. 2125-3 du CG3P, qui prévoient que le montant de la redevance doit prendre en compte « l'avantage » qui résulte pour l'occupant du droit d'occuper, issues du Code du domaine de l'Etat, **n'ont été rendue applicables à l'ensemble des personnes morales de droit public que par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006** relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques. En tout état de cause, telle qu'elle est prévue au contrat, **la RODP qui prévoit une part variable, apparaît conforme à la disposition** évoquée.

- » Depuis décembre 2009 .

Le décret du 30 décembre 2009 harmonise les montants de la RODP à « 30 € par kilomètre de réseau, hors les branchements, et à 2 euros par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards des réseaux d'assainissement ».

Toutefois, le ministre chargé des collectivités territoriales, interrogé par un sénateur, au eu l'occasion de dire très clairement que **les nouvelles dispositions n'étaient pas, sauf autre accord des parties, applicables aux contrats en cours** (*Question écrite n° 11825 de M. Charles Revet (Seine-Maritime - UMP). Réponse publiée au JO Sénat du 21/04/2011 - page 1030*)

Synthèse de l'audit juridique

□ Dégressivité ou progressivité du tarif

Les dispositions du contrat actuel pourront être modifiées au regard de la jurisprudence la plus récente du juge administratif.

Aux termes du II de l'article 13 de la loi du 3 janvier 1992 : « *Dans le délai de deux ans à compter de la publication de la présente loi, toute facture d'eau comprendra un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné à un service de distribution d'eau et pourra, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume, compte tenu des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement...* ».

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de juger (Conseil d'Etat du 14 octobre 2009 « Commune de Saint Jean d'Aulps ») que : « **ces dispositions n'obligent pas** les assemblées délibérantes des collectivités publiques ou établissements publics dont relève le service d'eau à instituer un tarif uniforme par mètre cube prélevé ; qu'elles peuvent légalement instituer un tarif dégressif ou progressif, en fonction de tranches de consommation ; que l'instauration de tels tarifs différenciés, dès lors qu'ils s'appliquent sans distinction à tous les abonnés, n'a pas, par elle-même, pour effet de créer des catégories d'usagers définies par des volumes d'eau consommés différents ; ...».

Synthèse de l'audit juridique

□ Le contenu des RAD

Les rapports annuels du délégataire contiennent l'ensemble des éléments imposés par les dispositions de l'article D. 2224-1 du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois et conformément à la **recommandation récemment réitérée par la Cour des comptes** dans son rapport public annuel pour l'année 2011 pourrait être mis en place un dispositif permettant de procéder à des **comparaisons entre les comptes annuels résultat d'exploitation (CARE), produits chaque année par les délégataires aux collectivités, et les comptes d'exploitation prévisionnels.**

Pour ce faire, et conformément à la recommandation de la Cour des Comptes, il conviendra que le compte rendu annuel de résultat d'exploitation soit accompagné **d'un rapport financier détaillé analysant l'origine des écarts constatés**, tant par rapport aux exercices précédents que par rapport au compte d'exploitation prévisionnel.

Synthèse de l'audit juridique

□ S'agissant de la Commission de Contrôle Financier

Le CGCT mentionne l'existence de cette commission, qui **n'est en réalité mise en place que dans très peu de collectivités**, et ce pour une raison simple : **ses fonctions**, telle que prévues par les articles R.2222-1 **sont en réalité redondantes avec** celles, de nature législatives, mentionnées à l'article L. 1413-1 du même Code, s'agissant **de la Commission consultative des services publics locaux** créée postérieurement en février 2002. Cette dernière a ainsi pour objet d'examiner le rapport sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui comprend les comptes détaillés du service public.

Dans une question ministérielle (n°10338 de M. René- Georges Laurin (Var - UMP publiée dans le JO Sénat du 18/12/2003 - page 3622) « *M. René-Georges Laurin appelle l'attention de M. le ministre délégué aux libertés locales sur la coexistence de deux structures ayant vocation à contrôler l'activité des délégataires de service public par la collectivité territoriale délégante.[...]. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement estime nécessaire de maintenir conjointement l'existence de ces deux structures, compte tenu des nouvelles compétences attribuées à la commission consultative des services publics locaux ?* ».

➤ Il n'a pas été répondu à cette question du fait du terme de la législature et les dispositions du CGCT sont restées en l'état.

➤ **Nous estimons que le contrôle des comptes du délégataire intervient dans des conditions satisfaisantes dans le cadre de la consultation de la Commission consultative des services publics locaux.**

PRESENTATION

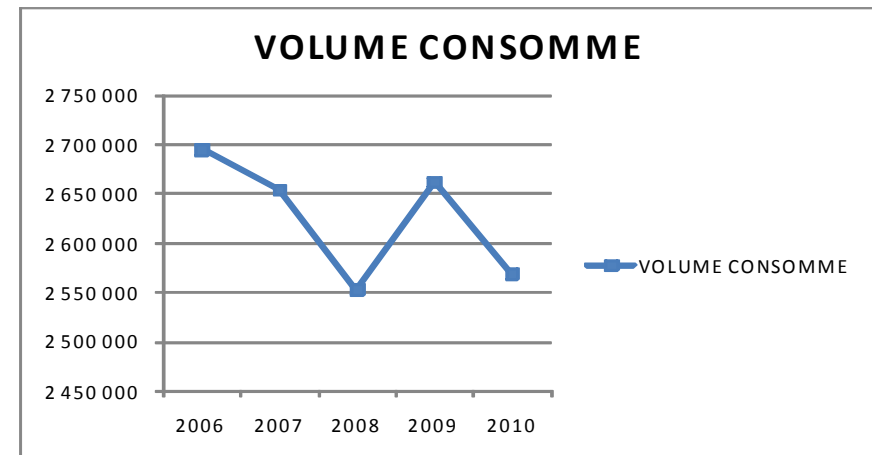
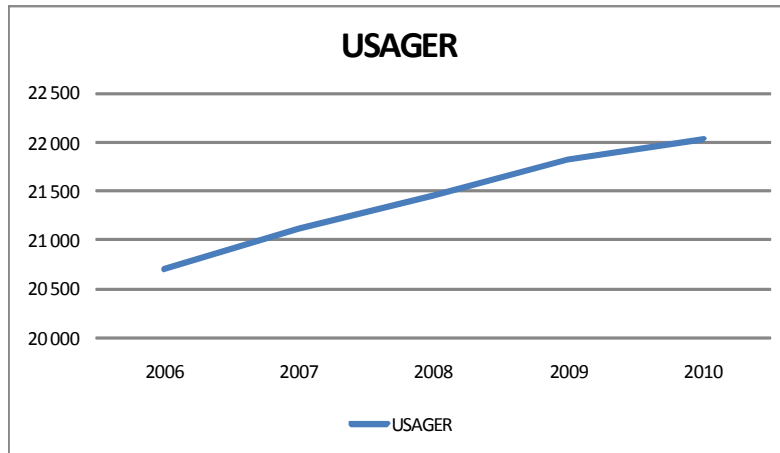
AUDIT FINANCIER

Rappel points Clés

AUDIT FINANCIER

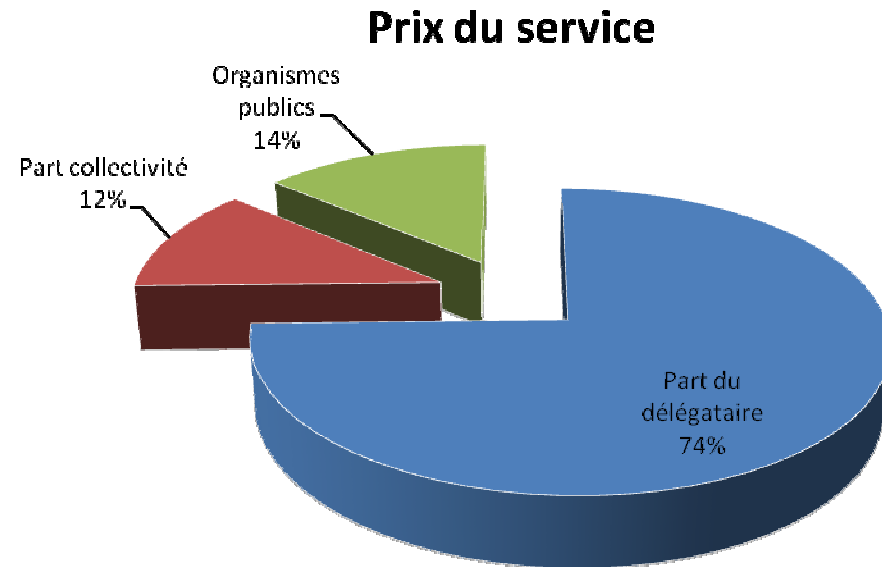
	2006	2007	2008	2009	2010
USAGER	20 701	21 126	21 458	21 827	22 030
VOLUME CONSOMME	2 694 994	2 653 675	2 552 566	2 662 049	2 568 416

Plus d'abonnés sensibilisés



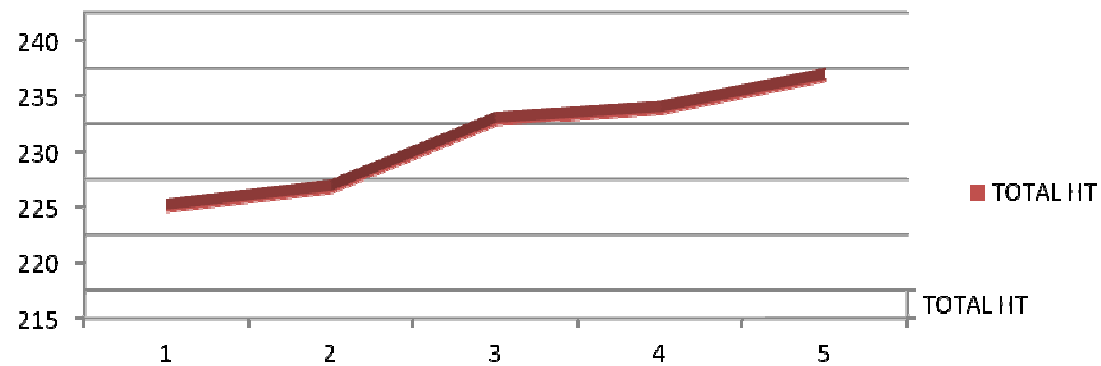
AUDIT FINANCIER

Prix du service	2010	Prix m ³
Part du délégataire	176,39	1,47
Abonnement	39,07	0,33
Consommation	137,32	1,14
Part collectivité	27,24	0,23
Consommation	27,24	0,23
Organismes publics	25,2	0,21
Préservation des ressources en eau	6,85	0,06
Lutte contre la pollution	25,2	0,21
TOTAL HT	235,68	1,96
Prix HT du service au m³ pour 120	1,96	1,96



AUDIT FINANCIER

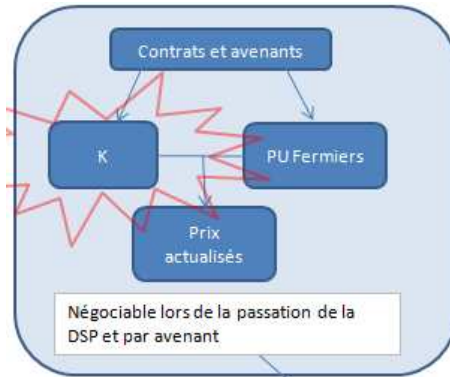
Evolution du prix HT



Evolution de 8% en 5ans (variation de l'indice)

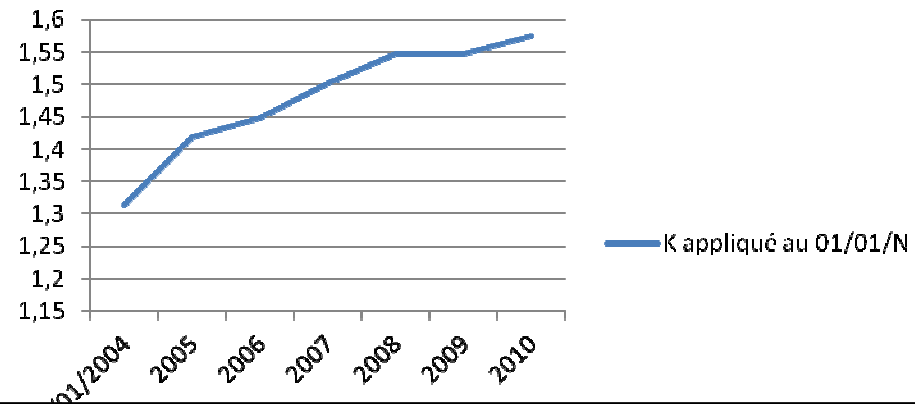
AUDIT FINANCIER

Le prix est composé d'une partie fixe et d'une partie indexée sur un indice de révision des prix.



Valeur de base	K appliqué au 01/01/N	Evolution
K au 01/01/2004	1,314331	
2005	1,417878	8%
2006	1,448493	2%
2007	1,502144	4%
2008	1,546673	3%
2009	1,546673	0%
2010	1,574776	2%

Variation formule révision des prix



Formule de calcul du Coefficient de variation K :

$$\frac{\text{PsdD}}{\text{PsdD0}} \left(0,43 \frac{\text{EBIQ}}{\text{EBIQ0}} + 0,47 \frac{\text{TCH}}{\text{TCH0}} + 0,1 \frac{\text{ICC}}{\text{ICCO}} \right)$$

EBIQ: indice agrégé "énergie, biens intermédiaire et biens déquippement"

TCH: indice agrégé "services de transport, communication et hôtellerie, cafés et restauration"

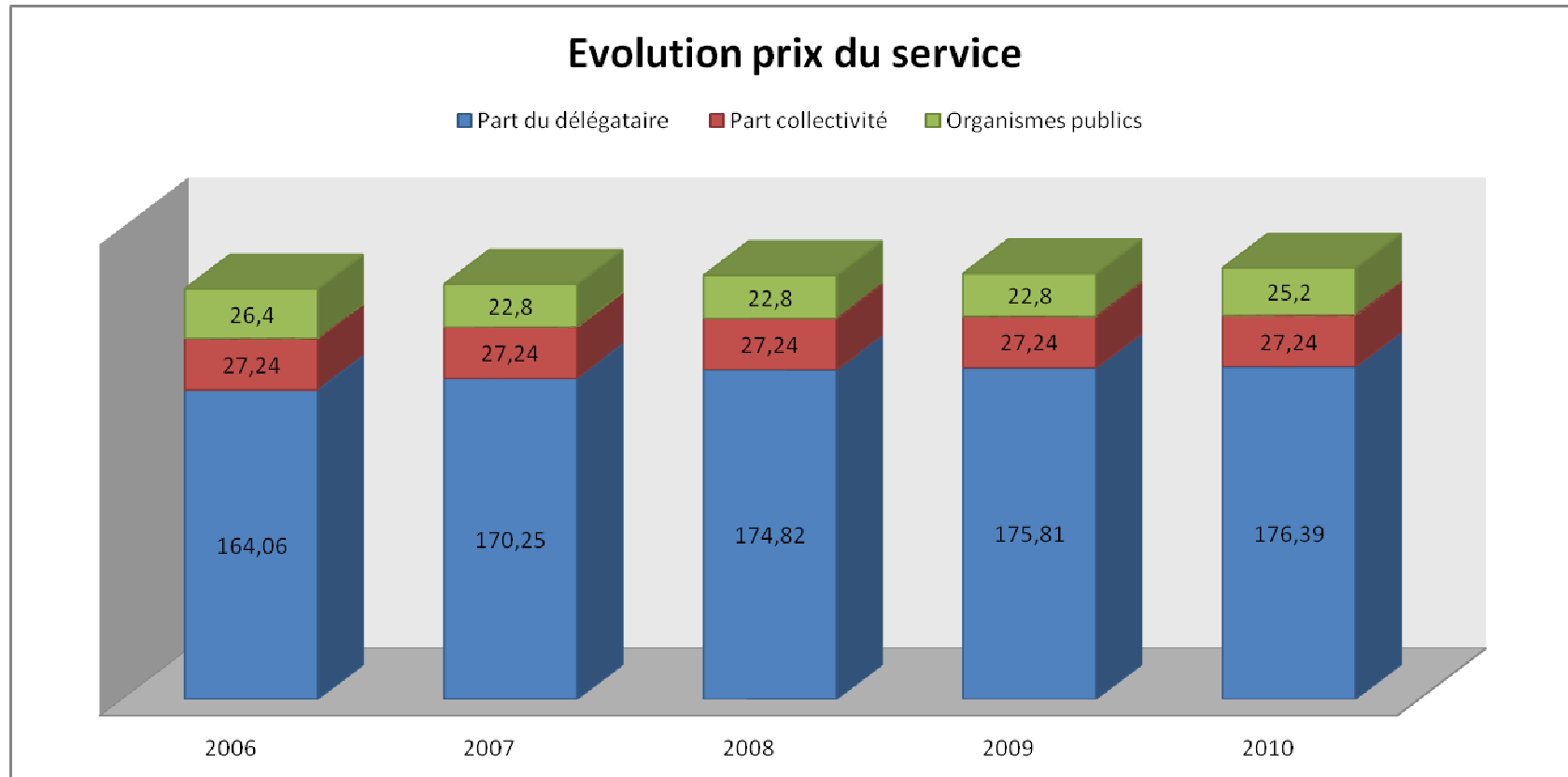
ICC : indice du coût de la construction

PsdD : valeur connue de l'indice des produits et services divers "C" au 01/01/1993

Psd0,EBIQ0,TCH0 et ICC0 sont les valeurs connues des indices au 1er juillet 2004

Les indices EBIQ, TCH,ICC sont les indices connus au premier jour du semestre de consommation

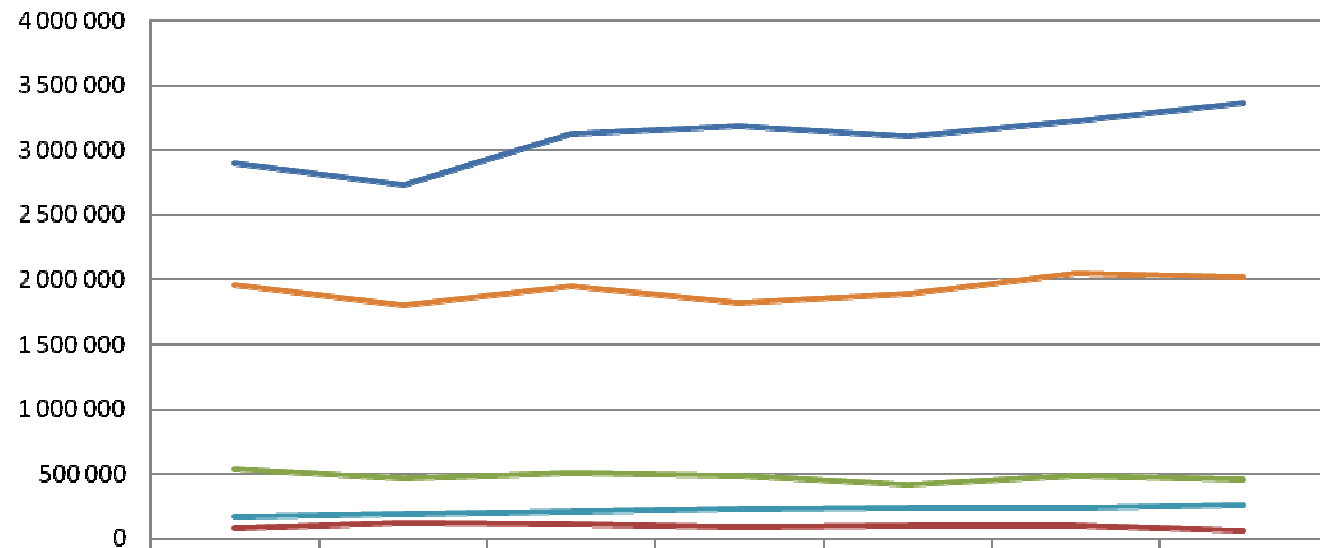
AUDIT FINANCIER



AUDIT FINANCIER

Les graphes suivants permettent de visualiser les tendances.

Détail du CA



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
— Exploitations du service	2 898 616	2 726 220	3 124 246	3 182 953	3 106 868	3 222 686	3 368 434
— Travaux attribués à titre exclusif	83 008	120 236	108 778	92 946	96 424	98 464	59 603
— Part de la collectivité contractante (surtaxe)	536 010	468 314	508 077	487 592	417 696	487 146	454 341
— Produits accessoires	172 672	192 377	214 332	227 510	235 198	242 831	257 879
— Collectivité locale (assainissement)	1 961 195	1 796 941	1 950 751	1 819 900	1 887 841	2 045 764	2 022 890

AUDIT FINANCIER

Analyse des charges

PAR VALEURS DECROISSANTES	2 0 1 0	2 0 0 9	2 0 0 8	2 0 0 7
CHARGES TOTALES	6 0 7 8	6 0 0 1	5 8 8 4	5 7 2 3
<i>(dont redevances et surtaxes collectées/reversées)</i>	2 4 7 7	2 5 3 3	2 3 0 6	2 3 0 7
PERSONNEL	1 1 5 7	1 0 9 4	1 0 2 2	9 9 3
REDEVANCE DOMAINE PUBLIC	8 1 1	7 8 9	7 7 0	7 4 9
ACHAT EAU	2 7 8	2 5 0	3 6 7	3 7 4
COMPTE DE RENOUELEMENT	2 5 5	2 5 0	2 4 3	2 3 4
PROVISION POUR GARANTIE DE RENOUELEMENT	1 8 5	2 0 2	2 0 3	1 9 4
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	1 4 8	1 6 1	1 4 6	1 4 3
CONTRIBUTION SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 4 9	1 3 4	1 3 6	1 4 3
SOUS TRAITANCE MATIERES ET FOURNITURES	1 2 0	1 0 8	1 0 2	9 2
LOCAUX	8 3	1 1 1	9 3	9 6
ENGINS ET VEHICULES	6 6	7 0	9 9	8 1
INFORMATIQUE	6 8	8 3	8 4	7 9
CHARGES DOMAINE PRIVE	7 9	7 4	6 6	6 9
ASSURANCES FRANCHISES SINISTRES	1 2	5 5	1 7 4	8
TELECOMMUNICATION POSTE ET TELEGESTION	5 6	4 1	3 9	4 2
ANALYSES	2 1	2 6	3 9	3 7
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 7	3 2	1 9	1 7
COMPTE D'INVESTISSEMENT	1 6	1 6	1 4	1 3
ENERGIE ELECTRIQUE	1 0	9	9	1 2
PRODUITS DE TRAITEMENT	9	7	5	9
AUTRES	4 0	- 4 2	- 5 5	2 9
TOTAL CHARGES hors redevances	3 6 0 0	3 4 6 8	3 5 7 8	3 4 1 5

AUDIT FINANCIER

Analyse des charges

Répartition des charges hors redevances par niveau		2010	2009	2008	2007
REPARTITION en K€	CONTRAT	1 832	1 779	1 850	1 819
	SERVICE	829	929	865	812
	REGION	549	461	455	489
	AGENCE	274	183	309	240
	CENTRE	117	116	99	54
	total	3 600	3 468	3 578	3 415
REPARTITION en %	CONTRAT	50,87%	51,29%	51,71%	53,27%
	SERVICE	23,04%	26,80%	24,18%	23,79%
	REGION	15,25%	13,29%	12,72%	14,32%
	AGENCE	7,60%	5,27%	8,62%	7,04%
	CENTRE	3,24%	3,36%	2,77%	1,58%
Taux de charges "directes"		73,91%	78,09%	75,89%	77,06%

AUDIT FINANCIER

Analyse des charges

	CARE	Direct		Repartition	Indirect			Repartition
		1 Contrat	3 Service		4 Agence	5 Centre op	6 Région	
Personnel	1094190	0	576 210	53%	275 538	86 926	155 516	47%
Energie électrique	9284	9 284	0	100%	0	0	0	0%
Achats d'eau	249672	249 672	0	100%	0	0	0	0%
Produits traitement	6711	6 711	0	100%	0	0	0	0%
Analyse	26185	26 185	0	100%	0	0	0	0%
Sous traitance	107765	1 344	91 563	86%	3 406	467	10 985	14%
Impôts locaux et taxes	160864	128 381	27 560	97%	3 222	367	1 334	3%
Télécommunication	40739	0	14 043	34%	6 200	631	19 865	66%
Engins et véhicules	70117	0	51 230	73%	10 864	5 622	2 400	27%
Informatique	82613	0	69	0%	10 886	142	71 515	100%
Assurances	54673	0	154 000	282%	-105 833	0	6 506	-182%
Locaux	110626	0	76 628	69%	16 740	57	17 201	31%
Autres	-42225	0	-65 101	154%	-38 807	20 890	40 793	-54%
Ristournes (redevances)	783478	783 478	0	100%	0	0	0	0%
Ristournes (charges)	5134	5 134	0	100%	0	0	0	0%
Contribution des SC et R	134277	0	0	0%	0	1 260	133 017	100%
Garantie de renouvellement	201997	201 997	0	100%	0	0	0	0%
Fonds contractuel	250141	250 141	0	100%	0	0	0	0%
Investissement	15944	15 944	0	100%	0	0	0	0%
Charges compteurs privé	74076	74 076	0	100%	0	0	0	0%
Pertes sur créances	31694	26 280	2 996	92%	639	0	1 779	8%
TOTAL	3467955	1 778 627	929 198		182855	116362	460911	
Parts charges directes/indirectes		78%			22%			

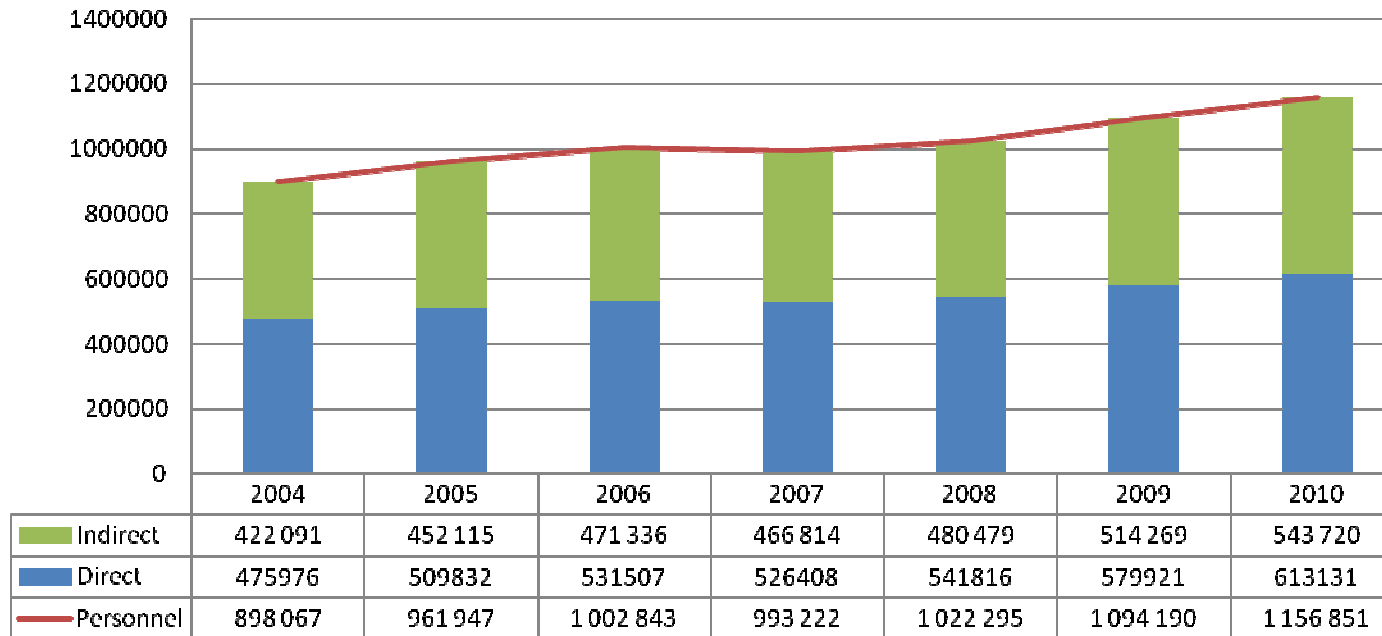
AUDIT FINANCIER

Analyse des charges : le personnel

Détail du poste "Personnel" pour l'exercice 2010.

Le poste "personnel" se trouvant dans le CARE n'intègre pas les dépenses de personnel liées au renouvellement des ouvrages.

Evolution poste Personnel



AUDIT FINANCIER

Analyse des charges : le personnel

Détail du poste "Personnel " pour l'exercice 2010.

Le poste "personnel" se trouvant dans le CARE n'intègre pas les dépenses de personnel liées au renouvellement des ouvrages.

	Nombre ETP	Montant (€)
Encadrement général	0,73	91 075,00 €
Encadrement operationnel	1,91	193 148,00 €
Encadrement local	1,25	103 470,00 €
Gestion clientèle	1,51	74 356,00 €
Moyens généraux, administratifs, finances, RH	3,07	166 930,00 €
Technicien achats logistique	0,54	25 636,00 €
Technicien Usine, Etudes et Projets	2,2	117 682,00 €
Agent Réseaux travaux	7,28	314 876,00 €
Agent clients terrain	1,97	82 770,00 €
TOTAL	20,46	1 169 943,00 €

AUDIT FINANCIER

Clé de répartition de la valeur ajoutée

	P°Eau potabl	P° Réseaux	P° Réseaux	Station épura	Réseau assai	Relevage	ANC	branchemen	Compteur	Cientèle	Forfait 5%	Forfait assair	charges struc
Contrat GL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Service	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Agence	77,74	77,74	77,74	*	*	*	*	77,74	77,74	54,15	77,74	*	54,15
Centre Op	68,76	68,76	68,76	*	*	*	*	68,76	68,76	47,89	68,76	*	47,89
Région	4,24	4,24	4,24	*	*	*	*	4,24	4,24	2,95	4,24	*	2,95

Clé de répartition de la VA ajoutée entre les différents niveaux de structure du groupe.
 Dans le slide suivant , répartition de la valeur ajoutée en valeur absolue.

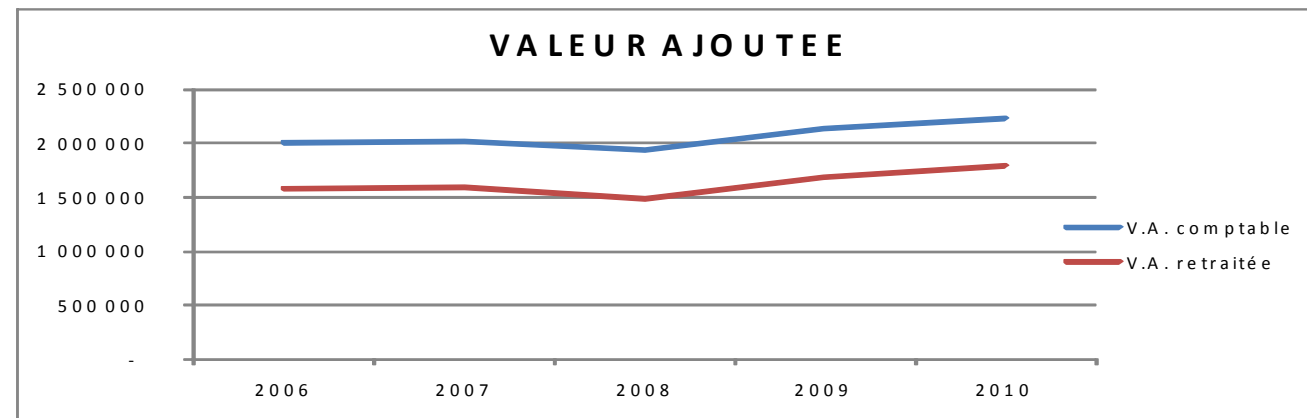
AUDIT FINANCIER

Analyse de la valeur ajoutée

Changement de méthode
↓

	2006	2007	2008	2009	2010
TOTAL VA	2 004 722	2 019 728	1 937 689	2 139 032	1 794 724
VARIATION		0,75%	-4,06%	10,39%	-16,10%

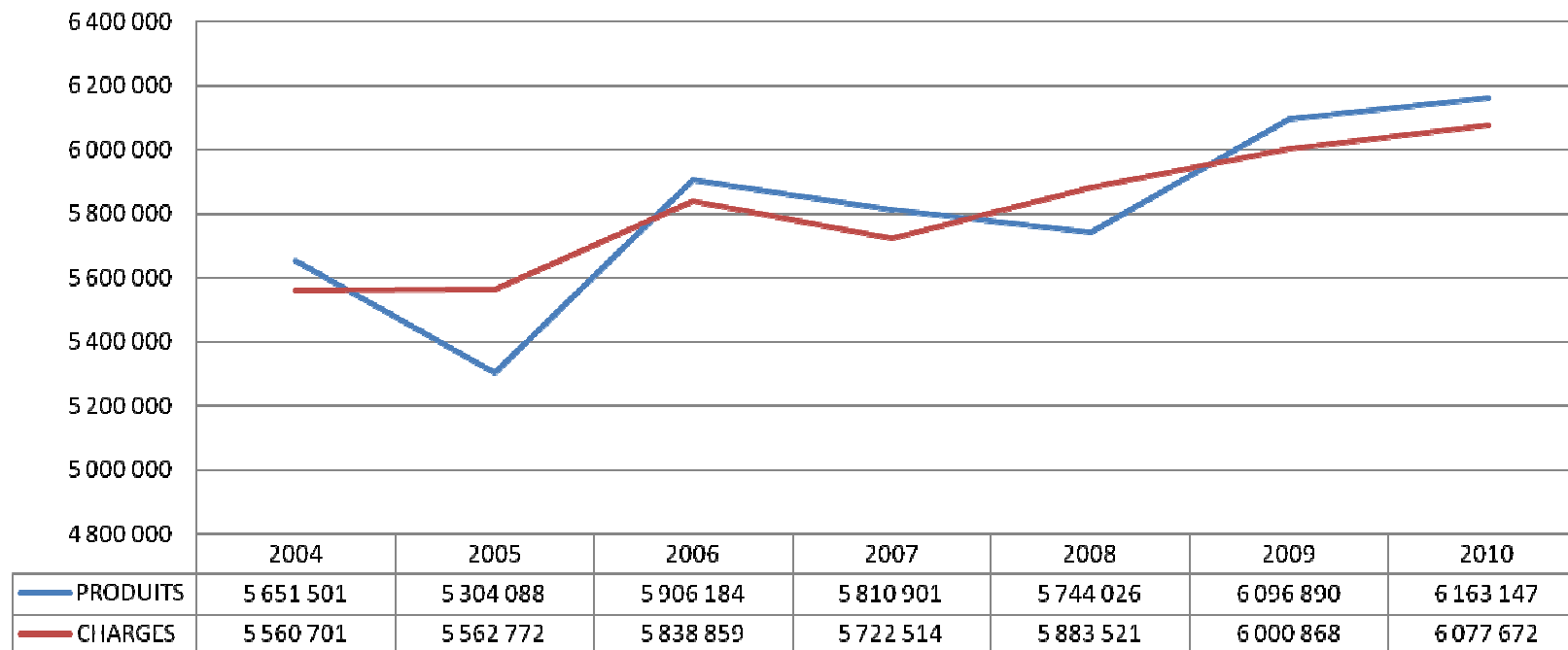
	2006	2007	2008	2009	2010
V.A.	2 004 722	2 019 728	1 937 689	2 139 032	2 234 811
V.A. corrigée	1 582 589	1 591 457	1 491 921	1 686 894	1 794 724



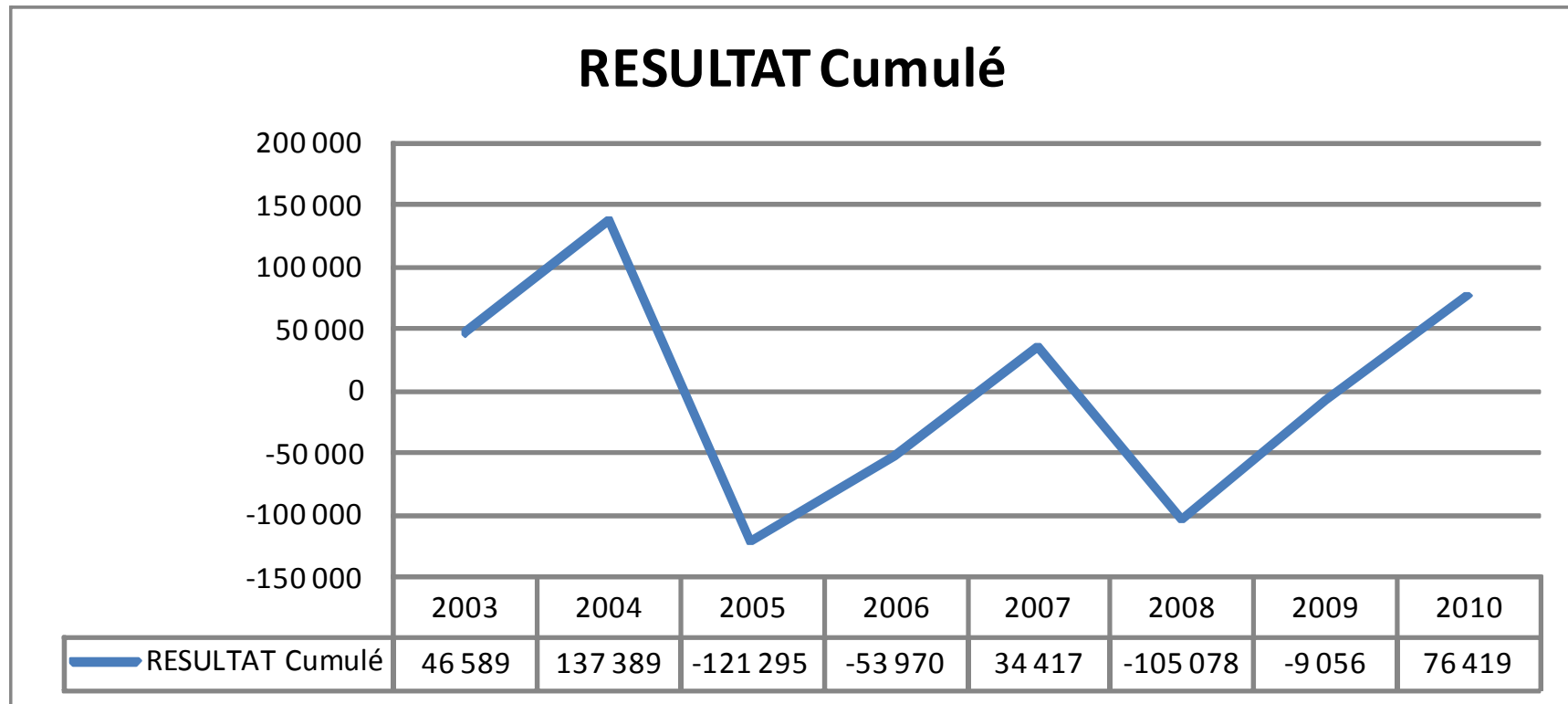
Total de la VA corrigée
sur la période 2006/2010.

AUDIT FINANCIER

Produits +9,05 %- Charges +9,30 %



AUDIT FINANCIER



Correction faite du changement de méthode environ **370 k€** sur la période **2003 à 2010**

AUDIT FINANCIER

Vitesse encaissement clients

Encaissement Clients		2008	2009	2010
vitesse d'encaissement en jours	20	68,00%	67,00%	64,50%
	50	89,80%	90,50%	88,30%
	100	95,80%	96,80%	96,80%
	120	98,90%	98,70%	98,90%
soit en-cours clients base 100	20	100,00%	100,00%	100,00%
	50	32,00%	33,00%	35,50%
	100	10,20%	9,50%	11,70%
	120	4,20%	3,20%	3,20%
	Perte	1,10%	1,30%	1,10%

AUDIT FINANCIER

Estimation du besoin en fonds de roulement

CALCUL BFR				
SUR FACTURATION HT (hors redevances)	k€	3 438,49	3 563,98	3 685,92
	20	80	82	85
	50	64	68	76
	100	17	13	14
	120	20	16	16
TOTAL		180	180	191
soit en jours de CA ht hors redevances		19	18	19
SUR FACTURES A ETABLIR ("eau dans les compteurs")				
80% FACTURATION SEMESTRIELLE		72	72	72
20% FACTURATION MENSUALISEE		3	3	3
BFR TOTAL en JOURS CA HT		94	90	91
SOIT EN K€		896	892	928

Perte sur créances irrécouvrables de l'ordre de 35 K€ par an

AUDIT FINANCIER

Etat de suivi des investissements

ANNEE	ENGAGEMENT DE RENOUVELLEMENT PORTE AU CARE			ETAT DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS						
	valeur de base au 01/01/2004	K appliqué au 01/01/N	Valeur actualisée Equipements	Valeur actualisée Canalisations	CARE	Equipements	Canalisations	Vannes et accessoires	Total réalisé	Solde au 31/12/N
K au 01/01/2004	1,31		75 065,00	137 500,00						0,00
2005	1,37		78 172,00	143 191,00	221 363,00	28 982,00	133 830,00	7 250,00	170 062,00	51 301,00
2006	1,42		80 978,00	148 332,00	229 311,00	21 230,00	156 995,00	17 200,00	195 425,00	33 886,00
2007	1,45		82 727,00	151 535,00	234 262,00	36 439,00	332 489,00	10 000,00	378 928,00	-110 781,00
2008	1,50		85 791,00	157 148,00	242 939,00	28 499,00	175 648,00	6 091,00	210 238,00	-78 080,00
2009	1,55		88 334,00	161 806,00	250 141,00	15 418,00	228 826,00	11 956,00	256 200,00	-84 140,00
2010	1,57		89 939,00	164 746,00	254 686,00	115 836,00	136 176,00	7 640,00	259 652,00	-89 107,00
2011			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-89 107,00
2012			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-89 107,00
2013			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-89 107,00
TOTAL			581 006,00	1 064 258,00	1 432 702,00	246 404,00	1 163 964,00	60 137,00	1 470 505,00	-37 807,00

Engagements financiers (Avt 3 complété par Avt 4)

Canalisations * eau brute la descente
* Autres canalisations

Equipements

2003-2013 Annuel

350 000,00	31 818,00
1 152 500,00	105 682,00
1 512 500,00	137 500,00
825 715,00	75 065,00
2 338 215,00	212 565,00

867 000 € à réaliser
avant 06/2013

AUDIT FINANCIER

<i>en valeur d'origine</i>			
PROGRAMME AVT3		PROGRAMME AVT4	
Canalisation	Equipements	Canalisation	Equipements
137 500	48 616	63 987	48 616
95 000	38 784	23 439	38 784
145 000	103 421	133 830	103 421
172 500	59 121	174 195	59 121
137 500	34 916	480 000	34 916
137 500	82 273	106 175	82 273
137 500	61 806	106 175	61 806
137 500	181 478	106 175	181 478
137 500	57 765	106 175	57 765
137 500	82 170	106 175	82 170
137 500	75 365	106 175	75 365
1 512 500	825 715	1 512 501	825 715
2 338 215		2 338 216	
212 565 /an		212 565 /an	

Négociation à mener



AUDIT FINANCIER

Valorisation ACC -VE



Valorisation de la Pyramide des compteurs au 31/12/2010

53 431 GAP

Durée d'amortissement : 14 ans

Année Valeur brute	Q	DIAM 12	DIAM 15	DIAM 20	DIAM 25	DIAM 30	DIAM 32	DIAM 40	DIAM 50	DIAM 60	DIAM 65	DIAM 66	DIAM 80	DIAM 100	DIAM 150	DIAM 200	DIAM 250	DIAM 300	Totaux
TOTAL	22 279	0	673 936	9 703	0	8 322	30 873	7 379	334	656	4 166	0	2 449	1 891	0	0	0	0	739 709
1976	1		0																0
1978	3		0	0															0
1980	1		0																0
1981	3		0																0
1982	4		0																0
1983	1		0																0
1984	4		0			0													0
1985	7		0																0
1986	7		0																0
1987	3		0																0
1988	7		0																0
1989	7		0																0
1990	6		0																0
1991	2		0																0
1993	3		0																0
1994	11		0											0					0
1995	3		0																0
1996	10		0	0															0
1997	413		1 453	94		16													1 563
1998	2 331		17 033	360		392		112											17 897
1999	640		7 176	34															7 210
2000	925		13 728	75		392													14 195
2001	638		11 058	207		2 529		468			164		235						14 662
2002	744		16 650	90									283						17 022
2003	1 870		46 104	1 577		2 056	3 313	1 180											54 229
2004	2 703		80 117	330			1 697	599		262	1 312		753						85 072
2005	2 726		89 591	1 487		2 937	294	1 348						532					96 189
2006	2 133		78 066	676			5 059	375			656			591					85 422
2007	2 138		86 038	1 363			3 410	206			361		518						91 897

AUDIT FINANCIER

Valorisation ACC -VE



Valorisation de la Pyramide des compteurs au 31/12/2010

53 431 GAP

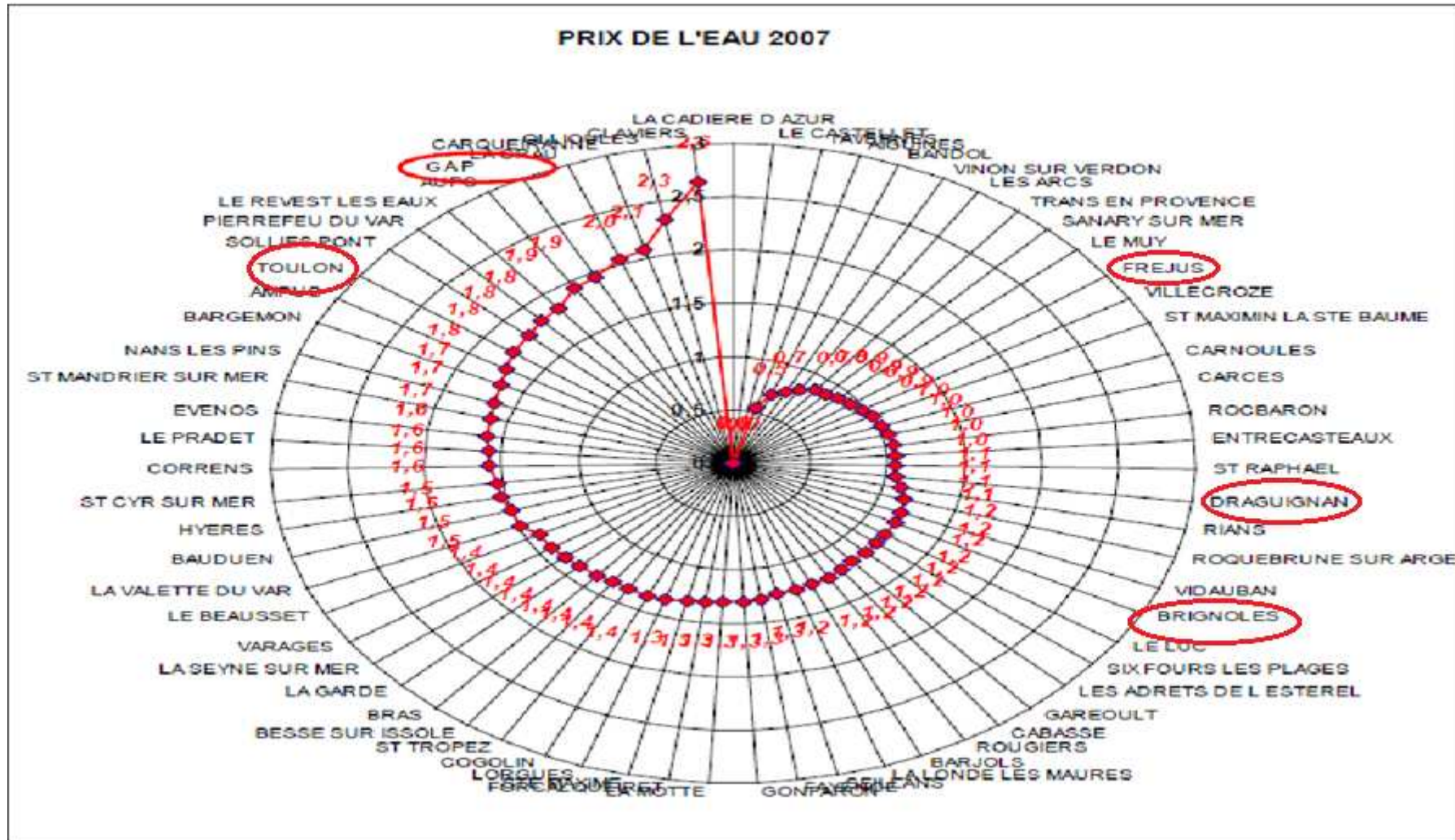
Durée d'amortissement : 14 ans

Année Valeur brute	Q	DIAM 12	DIAM 15	DIAM 20	DIAM 25	DIAM 30	DIAM 32	DIAM 40	DIAM 50	DIAM 60	DIAM 65	DIAM 66	DIAM 80	DIAM 100	DIAM 150	DIAM 200	DIAM 250	DIAM 300	Totaux
2008	2 435		105 305	1 307			11 553	1 573	334	394	394								120 859
2009	1 565		74 199	1 367			2 121	730			1 279			768					80 465
2010	935		47 418	736			3 427	787					659						53 027

AUDIT FINANCIER

Analyse comparative

AUDIT FINANCIER

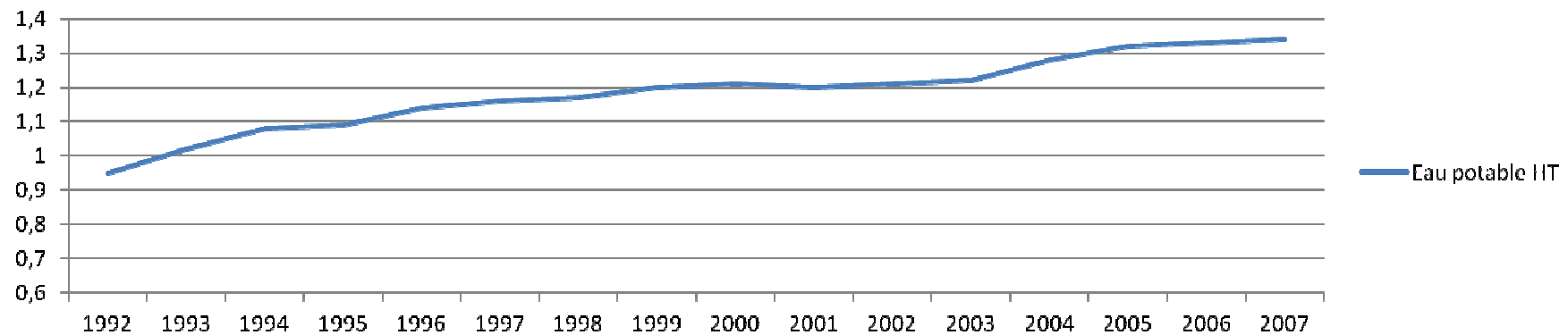


AUDIT FINANCIER

Description : Évolution du prix de l'eau pondéré par la population dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

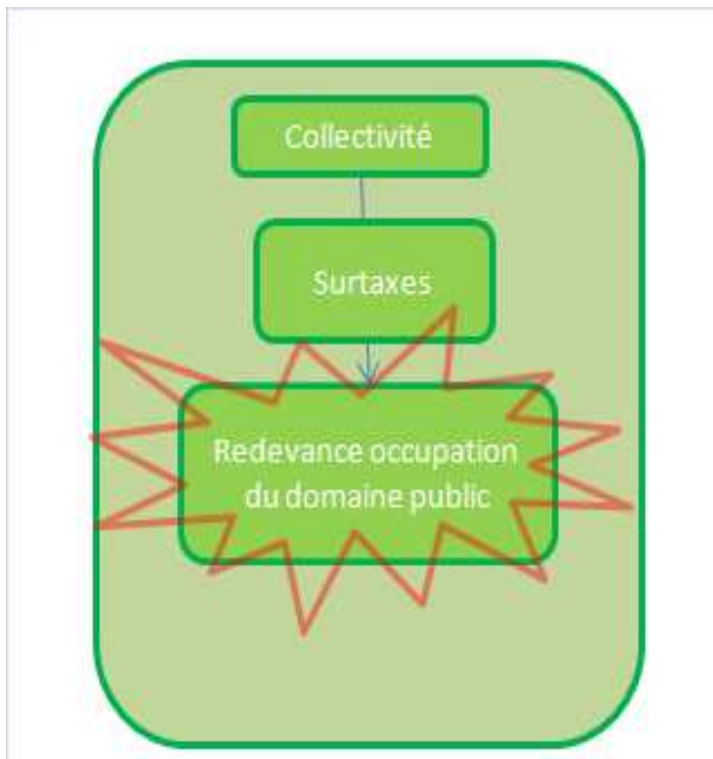
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	GAP 2007
Eau potable HT	1,21	1,2	1,21	1,22	1,28	1,32	1,33	1,34	1,65
Redevances Agence de l'eau	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,37	0,37	0,38	0,23
Taxes	0,15	0,15	0,16	0,16	0,15	0,14	0,14	0,15	0,10
Total TTC	1,71	1,7	1,72	1,73	1,78	1,82	1,84	1,86	1,98

Eau potable HT



AUDIT FINANCIER

Prix Théorique de l'eau



Problématique :

La redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages d'eau et d'assainissement a été instituée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et un décret d'application du 30 décembre 2009.

Le redevable de cette RODP est la personne qui tire avantage de l'occupation du domaine public (personne publique ou personne privée).

Lorsque l'exploitation du service d'eau ou d'assainissement est déléguée à une société privée, c'est en principe cette dernière qui est redevable de la RODP. Dans ce cas, cette redevance doit être mentionnée et apparaître distinctement dans le contrat de délégation.

C'est le conseil municipal ou le groupement de communes propriétaire du domaine public qui en fixe le montant dans la limite maximale prévue par le décret :

30 € par kilomètre de réseau (hors branchements)

2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires (hors regards des réseaux d'assainissement).

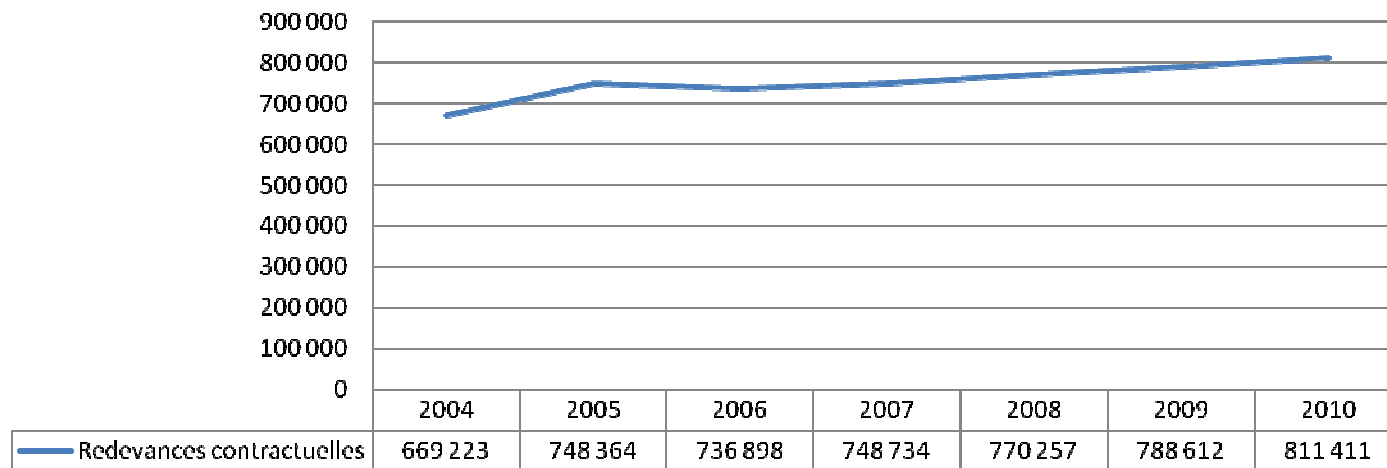
Ce montant évolue au 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'index Ingénierie.

→ Soit pour le contrat de GAP , pour une redevance de 811 411 € en 2010 , nous attendrons avec le nouveau calcul une redevance théorique de 34 000 €

AUDIT FINANCIER

Analyse des redevances (domaine concédé, domaine privé)

Redevances contractuelles



AUDIT FINANCIER

Poids de la redevance d'occupation du domaine public dans les produits d'exploitations du service avant la date d'application et de mise en œuvre du nouveau décret

CARE 2010		
Exploitations du service	3 368 434	
Redevances contractuelles	811 411	24%

Poids de la redevance d'occupation du domaine public dans les produits d'exploitations du service avec le nouveau décret

CARE 2010		
Exploitations du service	3 368 434	
Redevances contractuelles	34 000	1%

Soit une diminution de charge de 23 %

AUDIT FINANCIER

Incidence mécanique d'une baisse de la RODP sur le prix théorique au m3

Prix du service	Prix m3	Diminution théorique/ RODP	Variation
Part du délégataire	1,47	1,13	-23%
Abonnement	0,33	0,25	-23%
Consomation	1,14	0,88	-23%
Part collectivité	0,23	0,23	0%
Consomation	0,23	0,23	0%
TOTAL HT / Part fermier	1,70	1,36	-20%
Préservation des ressources en eau	0,06	0,06	0%
Organismes publics	0,21	0,21	0%
Lutte contre la pollution	0,21	0,21	0%
TOTAL HT	1,96	1,63	-17%

AUDIT FINANCIER

Impact chiffré de la gratuité pour les 577 employés de la ville (en nombre des compteurs)

	Hyp Basse	Hyp Haute		Hyp Basse	Hyp Haute
nombre compteurs	577	577	Part payante ht / employé	50,06	75,10
Gratuité/an/employé au m3	120	180	Part gratuite ht / employé	203,63	285,90
Nombre m3	69 240	103 860			

	Prix unitaires 1 ^{er} janvier 2011	Facture type (120 m ³)	Facture type (180 m ³)	Employé ville (120 m ³)	Employé ville (180 m ³)
Eau potable					
Abonnement annuel (Véolia)	39,0700	39,07	39,07	N	N
Part consommation (Véolia)	1,1443	137,32	205,97	N	N
Part consommation (ville Gap)	0,2270	27,24	40,86	N	N
Sous-total eau potable		203,63	285,90	N	N
Taxes organismes publics					
Lutte pollution agence de l'eau	0,2100	25,20	37,80	25,20	37,80
Préservation des ressources	0,0572	6,86	10,30	6,86	10,30
Sous-total taxes		32,06	48,10	32,06	48,10
Total HT		235,69	334,00	32,06	48,10
Hypothèse montant global (577 compteurs) HT		135 993	192 718	18 501	27 751
Cout eau potable HT valeur gratuité employés municipaux				117 492 €	164 967 €

Les employés ville bénéficient :

- d'une gratuité de 90 m3 de consommation par semestre
- L'abonnement n'est pas facturé
- Les parts agence de l'eau pour " la préservation des ressources " ainsi que " modernisation du réseau et lutte contre la pollution " sont facturées sur la base des m3 réellement consommés.
- NB : les employés municipaux bénéficient également d'une gratuité pour le service assainissement.

AUDIT FINANCIER

Charges mixtes	CARE	Marges de manœuvre	Marges / %	Montant
Personnel	1156851		-23%	890000
Sous traitance	120007		0%	120007
Impôts locaux et taxes	147693		0%	147693
Télécommunication	55742		-10%	50168
Informatique	68075		-71%	20000
Engins et véhicules	66392		-11%	59550
Assurances	12006	Réévaluation	10%	13207
Locaux	82880		-50%	41440
Autres	40001		0%	40001
Pertes sur créances	37403		0%	37403
Total charges mixtes	1 787 050		-21%	1 419 468
Charges directes	CARE	Marges de manœuvre	Marges / %	Montant
Fonds contractuel	254 686	Contractuelle	0%	254686
Achats d'eau	278 072		0%	278072
Garantie de renouvellement	185 402	Contractuelle	0%	185402
Charges compteurs privé	79 170	Contractuelle	0%	79170
Analyse	20 911		0%	20911
Investissement	16 183	Contractuelle	0%	16183
Energie électrique	9 887		0%	9887
Produits traitement	8 591		0%	8591
Ristournes (charges)	5 134		0%	5134
Total charges directes	858 036		0%	858 036
Charges indirectes	CARE	Marges de manœuvre	Marges / %	Montant
Contribution des SC et R	149078		-80%	30 000
Total charges indirectes	149078		-80%	30000
Total	2 794 164		-17%	2 307 504

AUDIT FINANCIER

Charges mixtes	CARE	Marges de manœuvre	Marges / %	Montant
Total charges mixtes	1 787 050		-21%	1 419 468
Charges directes	CARE	Marges de manœuvre	Marges / %	Montant
Total charges directes	858 036		0%	858 036
Charges indirectes	CARE	Marges de manœuvre	Marges / %	Montant
Total charges indirectes	149078		-80%	30 000
Total	2 794 164		-17%	2 307 504

Soit après redéfinition des postes de charges , une diminution de 17 % sans altérer la qualité du service actuel.

Volontairement le résultat de l'ordre de 3% par an (avant impôts) n'a pas été neutralisé pour garder une marge de sécurité dans l'analyse.

AUDIT FINANCIER

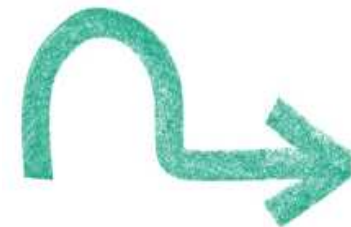
Prix du service	Prix m3	Diminution théorique/RODP	Variation	Impact charges	Variation
Part du délégataire	1,47	1,13	-23%	0,94	-17%
Abonnement	0,33	0,25	-23%	0,21	-17%
Consommation	1,14	0,88	-23%	0,73	-17%
Part collectivité	0,23	0,23	0%	0,23	0%
Consommation	0,23	0,23	0%	0,23	0%
TOTAL HT / Part fermier	1,70	1,36	-20%	1,17	-14%
Préservation des ressources en eau	0,06	0,06	0%	0,06	0%
Organismes publics	0,21	0,21	0%	0,21	0%
Lutte contre la pollution	0,21	0,21	0%	0,21	0%
TOTAL HT	1,96	1,63	-17%	1,44	-12%

Prix m3 = 1.44 € / HT soit 26% de marge de manœuvres (y compris RODP).
Le prix, à qualité de prestations égales, devrait encore baissé selon la procédure de mise en concurrence (concurrence et négociation...)

Objectif raisonnable entre 1,20 et 1,40 € HT m3 (soit entre -30% à -40%)



Synthèse Générale





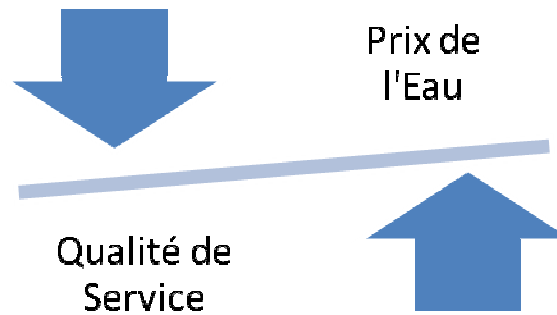
Synthèse générale : un **service "PREMIUM"**

L'analyse de la relation contractuelle entre la Ville de GAP et le délégataire "VEOLIA" pour la gestion de l'Approvisionnement en Eau Potable, fait ressortir les éléments suivants :

- Un **contrat ancien** aux contours peu contraignant (1993 loi Sapin)
- Des avenants (3 et 4) permettant de fixer **des contraintes spécifiques** en matière techniques et financières **à partir de 2005**
- Un **respect des clauses contractuelles et de la législation** en vigueur
- Un **service de qualité** : qualité de l'eau, taux de rendement, satisfaction de l'usager...
- Une **relation partenariale** entre la Ville / Véolia
- Un **prix élevé** par rapport à la moyenne régionale.



Synthèse générale : un service "PREMIUM"





Diagnostic général

FORCES

- Respect du contrat
- Respect des normes réglementaires spécifiques
- Qualité du service rendu auprès de l'utilisateur (proximité, disponibilité, réactivité, sécurité)
- Qualité de la relation avec la Ville
- Des moyens logistiques et administratifs spécifiques
- Connaissance du Territoire (directeur agence de qualité)
- Entretien des réseaux et politique de renouvellement
- Gestion administrative et politique de recouvrement performantes
- Le poids stratégique du contrat de GAP / centre et agence

FAIBLESSES

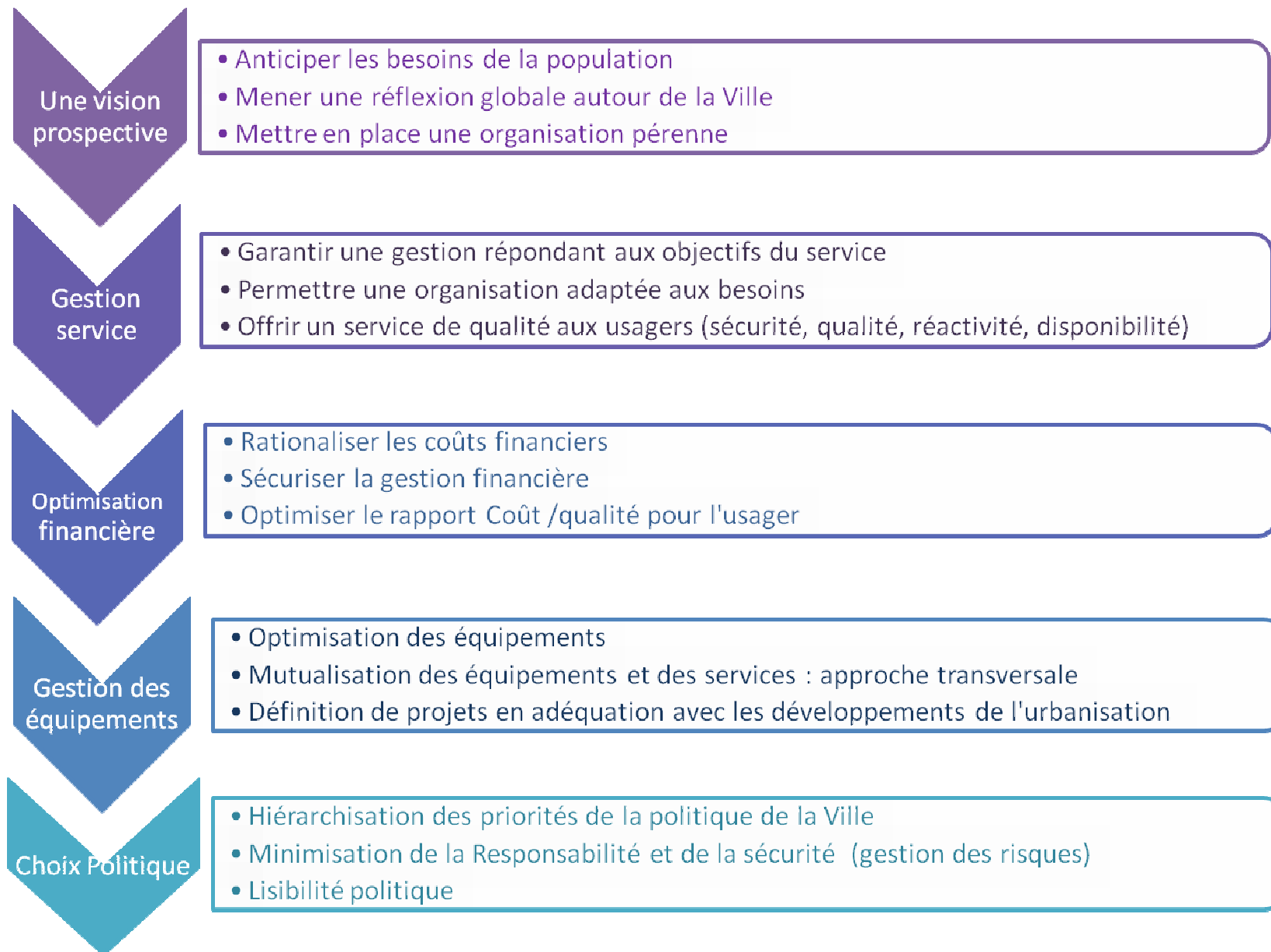
- Peu de contraintes contractuelles
- Un prix élevé pour l'utilisateur
- Une opacité des comptes rendus financiers
- Des frais indirects (siège et national) significatifs
- Rapport Coût / qualité élevé
- Objectif de "rentabilité" (marge avant impôt intéressante)
- Absence de lisibilité politique (gestion prospective)



4 – Les enjeux de la réflexion du mode de gestion de AEP



Les axes de réflexion du mode de gestion de l'AEP





La réflexion sur le mode d'exploitation ne peut se réduire au simple critère financier.

Elle doit intégrer l'ensemble des contraintes pesant sur l'exploitation d'un service public, à savoir :

- La politique **patrimoniale** ;
- L'entretien et l'exploitation du service ;
- Le **personnel** ;
- Les risques **d'exploitation et de performance** ;
- La **facturation et la gestion clientèle** ;
- La **réversibilité des modes de gestion** ;
- La **stabilité** et la maîtrise des prix.

1 - Modalité de création et d'organisation des régies

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories de régie et leurs implications en termes de responsabilité, de contraintes de fonctionnement.

Principales problématiques	Régie dotée de la seule autonomie financière	Régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière	Marché public
Investissements	Collectivité de rattachement	Collectivité de rattachement / Etablissement public	Pouvoir adjudicateur / Titulaire
Travaux de renouvellement	Collectivité de rattachement	Etablissement public	Pouvoir adjudicateur / Titulaire
Entretien et réparations	Collectivité de rattachement	Etablissement public	Titulaire
Rémunération	Sans objet	Sans objet	Sur service fait
Perception de la redevance	Collectivité de rattachement	Etablissement public	Pouvoir adjudicateur / Titulaire
Prise de risque sur les recettes	Collectivité de rattachement	Etablissement public	Pouvoir adjudicateur / Accessoirement le titulaire
Prise de risque sur les charges	Collectivité de rattachement	Etablissement public	Pouvoir adjudicateur / Accessoirement le titulaire
Statut du personnel	Agent sous l'autorité hiérarchique de la Collectivité Droit privé sauf directeur de la régie et comptable public	Agent sous l'autorité hiérarchique de l'établissement public Droit privé sauf directeur de la régie et comptable public	Agent sous l'autorité hiérarchique du titulaire Droit privé sauf directeur de la régie et comptable public
Contrôle	Sur la qualité du service et le respect du budget Respect de l'éventuel contrat d'objectifs et de moyens	Elus présents au conseil d'administration et lors du vote du budget Respect de l'éventuel contrat d'objectifs et de moyens	Sur le respect du niveau de service défini au cahier des charges
TVA	Collectivité de rattachement	Etablissement public	Pouvoir adjudicateur / Titulaire
Organisation budgétaire et comptable	Budget annexe eau potable M49	Budget annexe eau potable M49 Compte de résultat de l'EPIC	Compte de résultat du titulaire

2 – GESTION PATRIMONIALE

Les investissements :

Quel que soit le mode d'exploitation choisi, la Ville réalise l'ensemble des investissements nécessaires au fonctionnement des services publics.

Les travaux de renouvellement :

Dans le cadre de la DSP

- L'initiative du renouvellement vient de la Collectivité ;
 - Elle garde le contrôle de sa politique patrimoniale ;
- Les obligations de travaux de renouvellement sont précisées dans le marché de prestation :
 - ✓ plan de renouvellement détaillant la date et le type de travaux à réaliser ;
 - Engagement à réaliser les travaux sur la durée du contrat :
 - ✓ facteur rassurant pour la qualité du patrimoine du service ;

Dans le cadre d'une régie directe :

- Les contraintes budgétaires rythment les dépenses de renouvellement (le budget de la régie est indépendant) ;
- Elle fixe elle-même les échéances de son plan renouvellement, ce qui peut entraîner des aléas dans sa mise en œuvre ;
 - Passation de marchés publics au coup par coup ;
 - Politique d'achat et gestion des stocks ;

2 - L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION

Dans le cadre de la DSP

Possibilité de fixer la frontière entre les missions que la Collectivité souhaite assurer et les missions qu'elle souhaite voir assumées par un prestataire ;

- Le prestataire assume les risques des missions qui lui sont dévolues ;
- Possibilité de fixer des objectifs d'exploitation (qualitatifs et quantitatifs) ;
 - Pas de liberté complète de l'exploitant pendant une durée longue ;
- La Collectivité bénéficie des moyens nationaux de l'exploitant (R&D, politique d'achat, mutualisation des outils et des engins d'exploitation) ;

Dans le cadre d'une régie directe :

- Prise en charge directe de l'exploitation et des travaux d'entretien par la Collectivité ;
 - Prise en charge de l'ensemble des risques par la Collectivité ;
 - Mise en place nécessaire d'outils de mesure de la performance ;
 - Culture de la performance à mettre en place;
- Achat des outils et engins d'exploitation et maîtrise de sa propre politique d'achat ;
 - Possibilité de mutualiser les moyens avec d'autres services existants ;

3 - LE PERSONNEL

Dans le cadre d'une DSP :

- Personnel d'exploitation / exécution :
 - Responsabilité hiérarchique de l'exploitant ;
 - Personnel de l'exploitant (droit privé) ;
- Possibilité de mutualiser le personnel et de se procurer des expertises ciblées ;
 - Facilité à envisager la gestion des ressources humaines ;

Dans le cadre d'une régie directe :

- Le directeur et le comptable de la régie : personnel de droit public ;
- Personnel d'exploitation : contrats de droit privé , repris en partie à l'actuel exploitant
(Ancien art. L.122-12 du code du travail, recodifié art. L.1224-1) :
 - Responsabilité hiérarchique de la Collectivité ;
 - Précisions sur le personnel transféré (quantité et qualification) ;
 - Recrutements internes et/ou externe à préciser, notamment management du changement ;
 - Réorganisation du service RH de la Collectivité ;
 - Etudier la mise en place d'un système de bonus/malus pour le personnel ;

4 - RISQUES D'EXPLOITATION ET PERFORMANCES

Dans le cadre d'une DSP :

- Prise en charge des risques techniques, financiers et civils par l'exploitant ;
- Capacité de l'exploitant à mobiliser du personnel et des moyens en urgence et de manière importante ;
- L'exploitant dispose d'une meilleure couverture par les assurances (assurances groupe avec des plafonds de couverture des risques plus importants et des primes plus avantageuses) ;
 - Pénalités et sanctions infligées par la Collectivités ;

Dans le cadre d'une régie directe :

- Les risques techniques, financiers, juridiques et pénaux exposent les élus et le personnel de la régie ;
 - Réactivité en cas d'urgence ;
- Les instruments de couverture (assurances) sont moins favorables pour la Collectivité qui ne dispose que d'un service (en comparaison à des exploitants qui en gèrent plusieurs centaines) ;
- Nécessité de crédibiliser les objectifs de performance par un système de pénalités ;
- Le respect des objectifs de performance de la régie est plus difficile à mettre en œuvre ;

5 - FACTURATION ET GESTION CLIENTÈLE

Dans le cadre d'une DSP : missions à la charge de l'exploitant

- Etablissement et mise à jour du fichier des abonnés ;
- Relève annuelle et établissement des factures chaque semestre ;
 - Logiciels pour la gestion clientèle et pour la facturation ;
- Prise en charge des risques d'impayés et du recouvrement précontentieux ;
 - Versement de la part communautaire de la redevance ;
- Dépendance vis-à-vis des moyens mis en œuvre par le comptable public ;

Dans le cadre d'une régie directe : missions à la charge de la Collectivité

- Etablissement et mise à jour du fichier des abonnés ;
- Relève annuelle et établissement des factures chaque semestre ;
- Achat du logiciel pour la gestion clientèle et pour la facturation ;
 - Prise en charge des risques d'impayés et du recouvrement ;
- Dépendance vis-à-vis des moyens mis en œuvre par le comptable public ;

6 - STABILITÉ ET MAÎTRISE DES PRIX

Dans le cadre d'une DSP :

- L'exploitant bénéficie d'un paiement par la Collectivité en contrepartie des prestations qui lui sont dévolues : le risque d'assiette est transféré sur la Collectivité (ou partielle si la rémunération de l'exploitant contient une part variable) ;
- Rémunération des capitaux, de la structure et nécessité de dégager une marge.
- Les marchés publics d'exploitation ont une durée relativement courte :
 - Prise en compte des évolutions des situations concurrentielles ;
 - Permet d'exercer une pression régulière sur l'exploitant pour conserver le contrat ;
 - Mais impacte les coûts d'exploitation ainsi que les taux de charges de structure et de marge ;

Dans le cadre d'une régie directe : missions à la charge de la Collectivité

- Le tarif d'une régie simple correspond à son coût : toute hausse ou baisse des coûts d'exploitation et des assiettes a une influence directe sur le tarif facturé à l'utilisateur ;
- Mais absence de rémunération des capitaux et absence de marge ;

Scénario 1 – délégation de service public

Définition du périmètre

Les axes de l'action du service ?

- Gestion de la qualité de l'eau (gestion sanitaire) et du taux de rendement
- Gestion des abonnements (y compris renouvellement, cessation, transfert)
- Gestion des consommations
- Gestion de la facturation, des encaissements
- Accueil des usagers sur des espaces dédiés
- Sécurité
- Gestion de période de crise (inondations...)
- Responsabilité
- Expérience et Professionnalisme
- Entretien et renouvellement des équipements et réseaux
- Communication

Reste à la charge de la Commune ?

- Installations techniques
- Unités d'approvisionnement
- Projets nouveaux

Méthodologie mise en place pour le chiffrage de la DSP :

- **Gestion des impayés :**
 - Prise en compte du taux d'impayés constaté sur le périmètre étudié :
 - Moyenne sur le périmètre actuel : 1, %,
 - Hypothèse retenue : 2% (hypothèse pessimiste) ;
- **Coût d'émission des factures (2 factures par an réelle)**
 - **Prise en compte de l'obligation du FSL (1%)**
- **Niveau de taux de renouvellement des équipements et canalisations**
 - Maintien du niveau actuel
- Augmentation du montant des investissements contractuels (préconisations techniques)
 - **Prise en compte d'un risque cubage :**
 - Maintien des volumes et des abonnés sur la période (année normative 2010);
- **Prise en compte d'hypothèses de charges de structure et de marges raisonnables :**
 - Les taux de structure et de marge ont été définis en fonction de la durée du contrat ;
 - Hypothèses basses : de charges de structure et 3% de marge (durée + longue) ;
 - Hypothèses hautes : de charges de structure et 7% de marge (durée + courte) ;

Scénario 1 : délégation de service public

Produits /données en €	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Rappel part Fermier - Produits eau	3 368 434	3 368 434
Base	100%	100%

Charges /Données en €	Basse	Haute
Charges d'exploitation	51%	61%
Personnel	890 000	1 150 000
Sous traitance	120 007	120 000
Impôts locaux et taxes	147 693	147 693
Télécommunication	50 168	50 168
Informatique	20 000	40 000
Engins et véhicules	59 550	60 000
Assurances	13 207	15 848
Locaux	41 440	60 000
Autres	0	0
Pertes sur créances	38 000	50 000
Achats d'eau	278 072	330 000
Energie électrique	9 887	10 000
Analyse	20 911	21 000
Produits de traitement	8 591	9 000
Ristourne	5 134	0
Charges calculées	15%	22%
Fonds contractuel		
<i>Canalisations</i>	200 000	300 000
<i>Equipements</i>	50 000	100 000
Renouvellement		
<i>Branchement</i>	160 000	250 000
Charges compteur privé	60 000	60 000
Fonds FSL	25 000	25 000
Investissement	16 183	16 000
Charges de structures	1%	2%
Contribution des SC et R	30 000	80 000
TOTAL charges	2 243 843	2 894 710

Scénario 1 – Au fil de l'eau : délégation de service public

TOTAL charges		2 243 843	2 894 710
<i>Produits accessoires</i>			
Travaux attribués à titre exclusif		-50 000	-30 000
Produits accessoires		-250 000	-200 000
COUT NET		1 943 843	2 664 710
MARGE OPERATEUR			
		112 192	231 577
PRIX PART FERMIER			
		2 056 035	2 896 286
SURTAXE			
		469 441	469 441
Prix délégataire			
		2 525 476	3 365 727
Surcout liée / scénario "fil de l'eau"			
		0	0
Marges de manœuvres	Prix base eau	3 368 434	3 368 434
	Prix délégataire	2 525 476	3 365 727
	Marge	842 958	2 707
	%	-25%	0%

Scénario 1 – délégation de service public

Prix du service	2010	prix base	Impact DSP/hb	Variation	Impact DSP/hb	Variation
Part du délégataire	176,39	0,94	0,70	-25%	0,94	0%
Abonnement	39,07	0,21	0,16	-25%	0,21	0%
Consomation	137,32	0,73	0,55	-25%	0,73	0%
Part collectivité	27,24	0,23	0,23	0%	0,23	0%
Consomation	27,24	0,23	0,23	0%	0,23	0%
TOTAL HT / Part fermier		1,17	0,93	-20%	1,17	0%
Préservation des ressources en eau	6,85	0,06	0,06	0%	0,06	0%
Organismes publics	25,2	0,21	0,21	0%	0,21	0%
Lutte contre la pollution	25,2	0,21	0,21	0%	0,21	0%
TOTAL HT	235,68	1,44	1,20	-20%	1,44	0%

Il ressort un prix moyen de **1.32 € HT**

Scénario DSP

Avantages

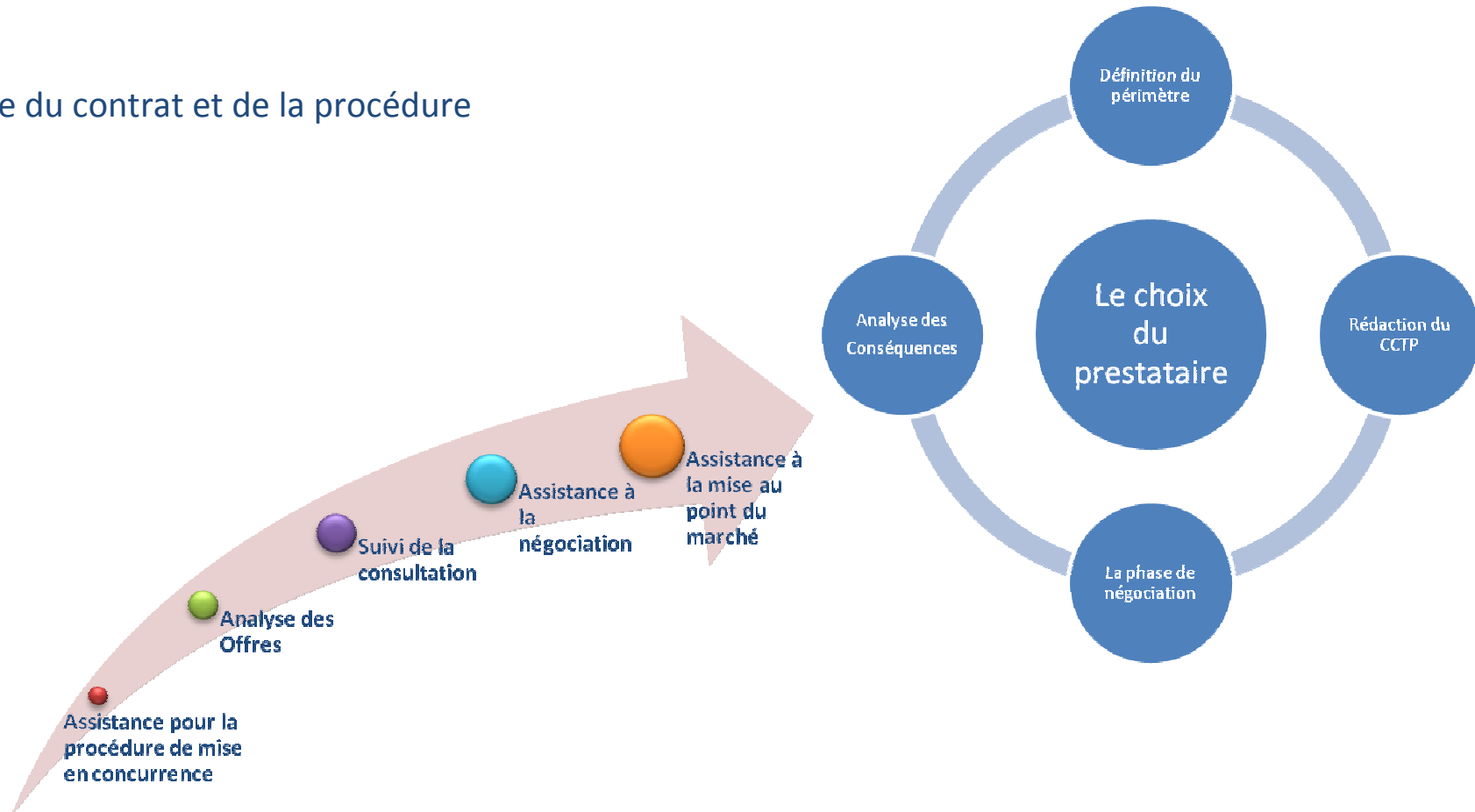
- Relation quantitative et qualitative contractuelle
- Source d'économie financière (négociation)
- Gestion du personnel facilitée
- Limitation de la responsabilité
- Opportunités nouvelles (création investissements, autres prestations à la demande)
- Visibilité juridique et financière de la Collectivité et du Prestataire
- Gestion administrative déléguée
- Un contrôle obligatoire de l'exécution contractuelle

Inconvénients

- Trouver le bon partenaire
- Risque en fin de contrat
- Gestion "privée" (rentabilité recherchée)
- La durée du contrat

Méthodologie du choix d'un prestataire

La force du contrat et de la procédure





La force du Contrat

FORCES

- Un contrat spécifique "sur mesure"
- Une limitation de la responsabilité de la Collectivité
- Un acteur retenu selon une grille d'analyse pertinente selon choix de critères (professionnalisme, capacités d'action, expérience, solvabilité...)
- Une faculté de négociation
- Un mode de fonctionnement imposé (gestion du personnel ; gestion des équipements, détermination des tarifs...)
- Une durée adaptée
- Un calendrier déterminé
- Des moyens de contrôles réguliers

FAIBLESSES

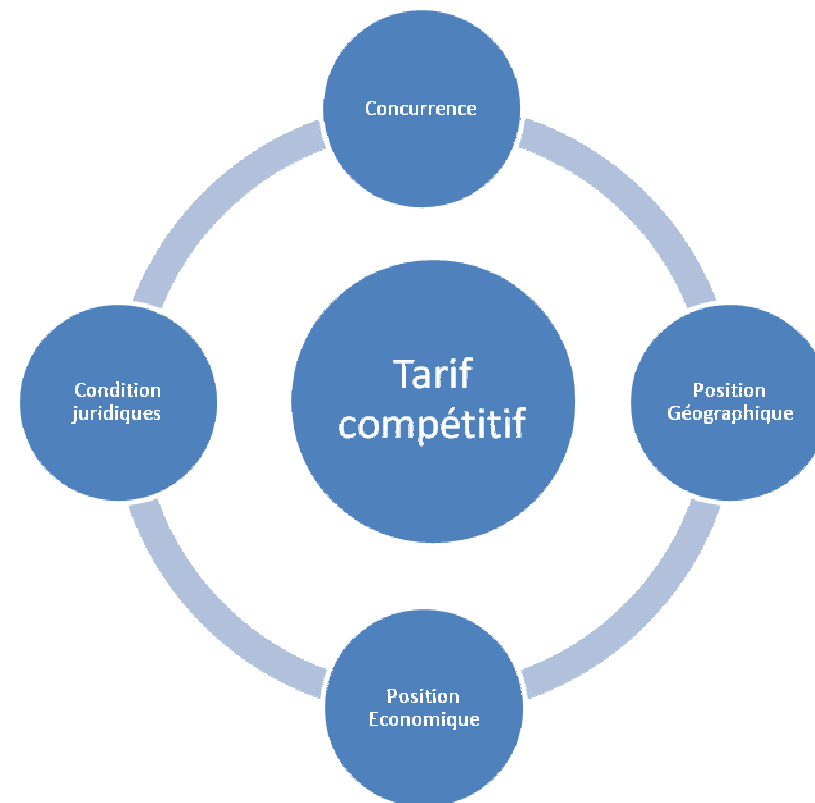
- Défaillance du prestataire
- Perte de savoir faire au détriment du prestataire
- La gestion du calendrier et de la procédure
- Un contrat avec une durée fixe (moyen long terme)
- Les contraintes en fin de contrat

Visibilité juridique et financière
pour la Commune et pour le délégataire

Les Facteurs de négociations

Les autres facteurs de négociations :

- ✓ La durée du contrat (10 à 15 ans selon contraintes)
- ✓ Gestion qualitative du contrat
- ✓ Taux de renouvellement des équipements et niveau d'entretien souhaité
- ✓ Implication dans la vie de la cité
- ✓ Engagement sur des projets spécifiques
- ✓ Action de communication...



Scénario 2 – Régie

Méthodologie mise en place pour le chiffrage de la REGIE :

- **Gestion des ouvrages**
 - Scénario au "fil de l'eau" comprenant que les investissements nécessaires,
 - Scénario "la choulière" intégrant l'impact de la prise en compte de cet ouvrage ;
 - **Coût d'émission des factures (2 factures par an réelle)**
 - **Prise en compte de l'obligation liée au FSL : 1%**
- **Niveau de taux de renouvellement des équipements et canalisations (idem hypothèses DSP)**
 - Maintien du niveau actuel
 - Augmentation du montant des investissements contractuels (préconisations techniques)
 - **Prise en compte d'un risque cubage**
 - Maintien des volumes et des abonnés sur la période (année normative 2010);
 - **Prise en compte d'hypothèses de gestion des Impayés :**
 - Hypothèses basses : perte sur créances irrécouvrables 2 % ;
 - Hypothèses hautes : perte sur créances irrécouvrables 4 % ;

AUDIT FINANCIER

Description : Budget annexe de l'eau 2010 – Commune de GAP

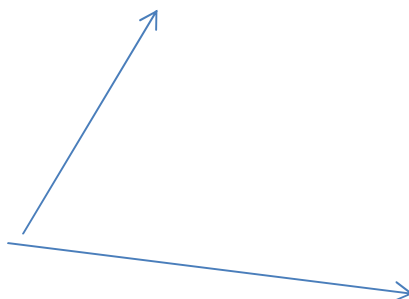
Exploitation

Surtaxe	469411
Dépense	228101
Charges générales	75775
Charges diverses de gestion courantes	109350
Charges financières	42976
Report en Investissement	187243
Résultat d'exploitation	54067
Report exercice N-1	53861

Investissement

Recettes	530759
Recettes réelles	
Subventions d'investissements	15641
Réserves	178830
Autres immobilisations financières	74522
Recettes d'ordres	
Sections	187244
Opérations patrimoniales	74522
Dépenses	312952
Dépenses réelles	
Immobilisations incorporelles	67588
Immobilisations en cours	131578
Emprunts et dettes	34033
Dépenses d'ordre	
Sections	5231
Opérations patrimoniale	74522
Résultat Investissement	217807
Report exercice N-1	-57673

Marges de manœuvre faibles





Problématiques identifiées

- ✓ La liste du **personnel transférable** n'est pas encore connue ; les salaires exacts ne sont donc pas appréciés
- ✓ Un **encadrement (directeurs) à recruter** nécessairement (en interne ou externe),
- ✓ Le poids de **la gestion des compétences** internes n'est pas évalué
- ✓ Une **Organisation qui doit tenir compte** de l'absentéisme éventuel, des Congés Payés, et des périodes de Formation,
- ✓ Une **mutualisation possible** avec d'autres services ? **Quid Interco** ?
- ✓ Un **risque de statuts (type de contrat) différents** selon les intervenants (privé et public)
- ✓ Une **formation** spécifique et régulière
- ✓ **Une gestion administrative** à mutualiser ?

Simulation des Effectifs

Service	Personnels	Personnel "récupéré" contrat DSP		Personnel à recruter		salaire mensuel net	Personnel mutualisé	
		Effectif	Budget €/an	Effectif	Budget €/an		Effectif	Budget €/an
Direction / administratif	Directeur Technique			1	62 067 €	2 700 €		
	Secrétariat	1	55 000 €					
	Ressources Humaines						1	-
	Comptable			1	45 976 €	2 000 €		
	Juriste						1	
	Responsable Marché Public				1	45 976 €	2 000 €	
Service Informatique	Responsable Achat/logistique	1	50 000 €					
	Service Informatique						1	
	Responsable Parc automobiles/engins						1	
Clientèle	Gestion Clientèle	2	99 000 €					
	Agents Clients - Relève	2	82 800 €	1	32 183 €	1 400 €		
Technique	Responsable Production/Ouvrage			1	45 976 €	2 000 €		
	Responsable Réseau			1	45 976 €	2 000 €		
	Agents techniques Usine-Ouvrage	2	107 000 €	1	32 183 €	1 400 €		
	Agents techniques Réseaux	7	302 750 €					
Total		15	696 550 €	7	310 335 €		4	0 €
Total personnel "récupéré"+ personnel à recruter								1 006 885 €
Application du taux moyen d'absentéisme conformément à la moyenne en vigueur dans les services techniques, soit 6%								1 067 298 €
Estimation annuelle des astreintes et heures supplémentaires								51 733
TOTAL								1 119 031 €



Problématiques identifiées

- ✓ La gestion des **abonnements** :
 - ✓ Compteurs
 - ✓ Branchements
 - ✓ Fourniture d'eau

- ✓ La gestion de **la facturation**

- ✓ La gestion des **encaissements** et du **recouvrement**

- ✓ La gestion des **réclamations**, des **sinistres**, des **litiges**

- ✓ Gestion des **Travaux à Titre Exclusif**

- ✓ Les enquêtes de **satisfaction**



Autres Coûts financiers potentiels

- Gestion Administrative (recrutements, gestion de la paye, heures supplémentaires, astreintes...)
- Gestion de la Formation (coût de formation, évaluation des actions de formations)
- Gestion des litiges éventuels
- Gestion de la régie de recettes (personnel spécifique)
- Gestion du matériel spécifique (coûts induits)
- Gestion des assurances spécifiques (politique de couverture)
- Action de communication

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2014-2023

	Total Dépenses	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
I- entretien du patrimoine											
amélioration réseau	2 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Génie civil	200 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total	2 700 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
subventions habituelles											
Coûts de fonctionnement induits											
Autofinancement											
IV- Opérations nouvelles identifiées											
ALIMENTATION CHOULIERES (net subv 60%)	4 000 000			1 500 000	1 500 000	1 000 000					
SCHEMA DIRECTEUR AEP (net subv 30%)	210 000	110 000	100 000								
RESERVOIR NEUF LA CHAUP (subv 0%)	400 000						200 000	200 000			
Total Nouveaux Programmes	4 610 000	110 000	100 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000	200 000	200 000	0	0	0
Subventions habituelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cession Foncier											
Autres Produits							0	0	0	0	0
Coûts de fonctionnement induits	138 300	0	0	60 000	60 000	40 000	4 000	4 000	0	0	0
Subventions nouvelles			0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autofinancement											
TOTAL DEPENSES	7 310 000	380 000	370 000	1 770 000	1 770 000	1 270 000	470 000	470 000	270 000	270 000	270 000
TOTAL SUBVENTIONS	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL COÛTS INDUITS	138 300	0	0	60 000	60 000	40 000	4 000	4 000	0	0	0

Scénario 1 – Au fil de l'eau

Evolution de la CAF Nette

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
recettes réelles de fct (1)	469 441	469 211	469 211	469 211	469 211	469 211	469 211	469 211	469 211	469 211
AUGMENTATION DE LA SURTAXE							100 000	100 000	100 000	100 000
dépenses de gestion	185 126	189 586	194 158	198 845	203 650	208 576	213 626	218 803	224 111	229 553
cout induit des investissements s (*)	-	-	-	-	-	10 000	10 000	-	-	-
Total des dépenses de gestion (2)	185 126	189 586	194 158	198 845	203 650	218 576	223 626	218 803	224 111	229 553
épargne de gestion (3=1-2)	284 315	279 625	275 053	270 366	265 561	250 635	345 585	350 408	345 100	339 658
Frais financiers (4)	-	-	-	-	-	20 000	18 410	16 740	14 987	13 147
<i>Intérêts sur dette nouvelle</i>						<i>20 000</i>	<i>18 410</i>	<i>16 740</i>	<i>14 987</i>	<i>13 147</i>
épargne brute (5=3-4)	284 315	279 625	275 053	270 366	265 561	230 635	327 175	333 667	330 112	326 511
<i>remboursement de capital (6)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>31 802</i>	<i>33 392</i>	<i>35 062</i>	<i>36 815</i>	<i>38 655</i>
annuités hors renégociation										
épargne disponible (5-6)	284 315	279 625	275 053	270 366	265 561	198 833	293 783	298 606	293 298	287 856

Scénario 1 – Au fil de l'eau

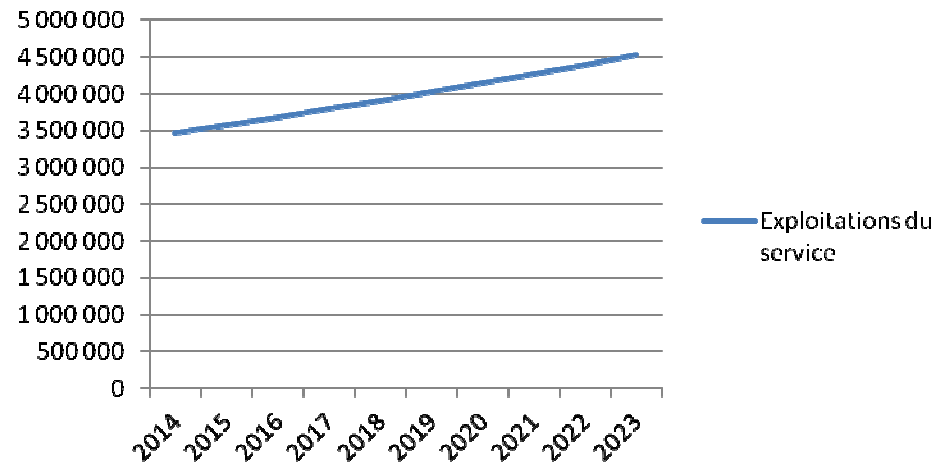
Détermination du fond de roulement

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
épargne disponible (5-6)	284 315	279 625	275 053	270 366	265 561	198 833	293 783	298 606	293 298	287 856
	-	-	-	0						
dépenses d'investissement	395 000	385 000	270 000	270 000	270 000	470 000	470 000	270 000	270 000	270 000
amélioration réseaux	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
génie civil	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
programme en cours	15 000	15 000	-	-	-	-				
nouveaux programmes	110 000	100 000	-	-	-	200 000	200 000	-	-	-
besoin de financement	110 685	105 375	- 5 053	- 366	4 439	271 167	176 217	- 28 606	- 23 298	- 17 856
emprunt	-	-	-	-	-	400 000				
résultat de l'exercice	- 110 685	- 105 375	5 053	366	- 4 439	- 271 167	- 176 217	28 606	23 298	17 856
Résultat antérieurs	200 000									
Fond de roulement initial		89 315	- 16 060	- 11 007	- 10 641	- 15 080	113 753	- 62 464	- 33 858	- 10 560
Fond de Roulement final	89 315	- 16 060	- 11 007	- 10 641	- 15 080	113 753	- 62 464	- 33 858	- 10 560	7 296

Scénario 1 – Au fil de l'eau : Régie

LIBELLE	2010	TAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PRODUITS	3 685 916	Appliqués										
Exploitations du service	3 368 434	3%	3 469 487	3 573 572	3 680 779	3 791 202	3 904 938	4 022 086	4 142 749	4 267 031	4 395 042	4 526 894
Collectivités et autres organismes publics	0	0										
Travaux attribués à titre exclusif	59 603	0	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000	30000
Produits accessoires	257 879	0	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000
Vente d'EAU			50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000	50000
Employés municipaux			75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000	75000

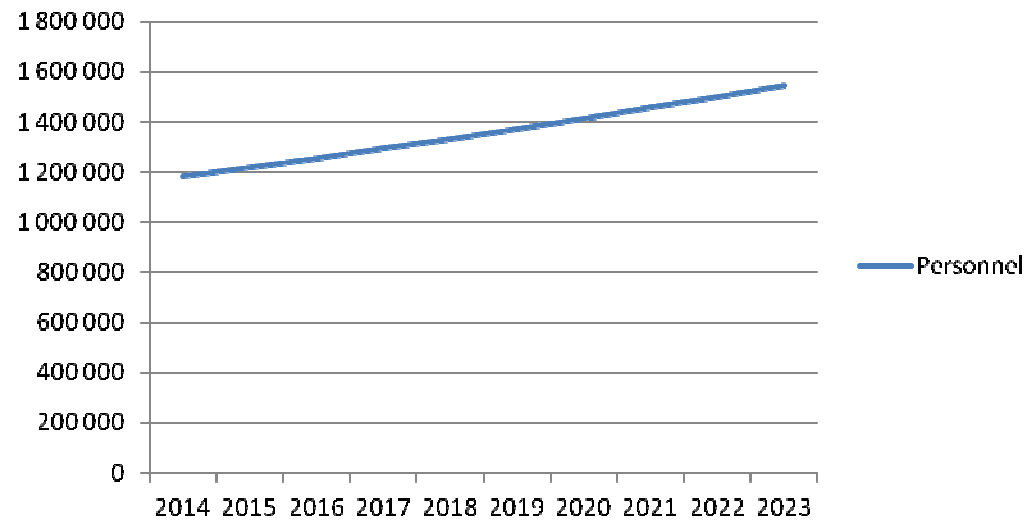
Exploitations du service



Scénario 1 – Au fil de l'eau : Régie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel indexé	1 120 000	1 153 600	1 188 208	1 223 854	1 260 570	1 298 387	1 337 339	1 377 459	1 418 782	1 461 346

Personnel



Scénario 1 – Au fil de l'eau : Régie

Produits /données en €	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Produits eau/synthèse	3 017 620	3 489 913
	100%	100%
Charges /Données en €	Basse	Haute
<i>Charges d'exploitation</i>		
Personnel	1 120 000	1 120 000
Sous traitance	130 000	140 000
Impôts locaux et taxes	10 000	20 000
Télécommunication	50 168	50 168
RODP	0	0
Assurances	25 000	35 000
Locaux	41 440	60 000
Autres	0	0
Pertes sur créances	62 110	142 304
Achats d'eau	278 072	330 000
Energie électrique	9 887	10 000
Analyse	20 911	21 000
Produits de traitement	8 591	9 000
FSL	30 000	30 000
<i>Charges calculées</i>		
Fonds contractuel		
<i>Canalisations</i>	200 000	300 000
<i>Equipements</i>	50 000	100 000
Renouvellement		
Nouveaux programmes	0	0
<i>Branchement</i>	160 000	250 000
Renouvellement compteur privé	60 000	60 000
Dotation Compteur privé	46 000	46 000
Annuité emprunt	190 000	190 000
Investissement : dotations	76 000	107 000
<i>Charges de structures</i>		
Contribution des SC et R	0	20 000
TOTAL charges	2 568 179	3 040 472

Scénario 1 – Au fil de l'eau : Régie

TOTAL charges	2 568 179	3 040 472
<i>Produits accessoires</i>		
Travaux attribués à titre exclusif	30 000	30 000
Produits accessoires	50 000	50 000
<i>COUT NET</i>	2 548 179	3 020 472
<i>MARGE</i>		
	0	0
PRIX PART FERMIER	2 548 179	3 020 472
SURTAXE	469 441	469 441
Prix service eau	3 017 620	3 489 913
Impact / Prix de l'eau(base 2010)	-10%	4%

Scénario 1 – Au fil de l'eau : Régie

Prix du service	2010	PRIX BASE	Impact regie/hb	Variation	Impact regie/hh	Variation
Part du délégataire	176,39	0,94	0,84	-10%	0,97	4%
Abonnement	39,07	0,21	0,19	-10%	0,21	4%
Consomation	137,32	0,73	0,65	-10%	0,76	4%
Part collectivité	27,24	0,23	0,23	0%	0,23	0%
Consomation	27,24	0,23	0,23	0%	0,23	0%
TOTAL HT / Part fermier		1,17	1,07	-8%	1,20	3%
Préservation des ressources en eau	6,85	0,06	0,06	0%	0,06	0%
Organismes publics	25,2	0,21	0,21	0%	0,21	0%
Lutte contre la pollution	25,2	0,21	0,21	0%	0,21	0%
TOTAL HT	235,68	1,44	1,34	-7%	1,47	9%

Il ressort un prix moyen de **1.41 € HT**

Optimisation financière



La Nécessité de prévoir un financement initial

La reprise en régie du service de l'AEP de GAP va nécessiter un besoin de trésorerie significatif à la mise en place , qu'il convient de budgéter.

Etant entendu que le budget actuel de l'EAU" ne présente pas de marge de manœuvres spécifiques

Conséquences financières:

- Rachat des biens de reprise (compteurs **environ 650 K€**)
- Mise en place du service (achat de matériels informatiques et techniques (**environ 408 K€**)
- Besoin en fonds de roulement "eau dans les compteurs" (**estimé à 900 K€** sur une année)

Auquel il convient d'ajouter :

- la perte de la redevance d'occupation du domaine public (**-800 K€ sur le BP**)



rachat compteur	650 000
Investissements	408 000
Besoin en fonds de roulement	90 000
Divers	42 000
Total	2 000 000
Emprunts annuite (15ans à 5%)	189 790

Scénario 1 – Au fil de l'eau : Régie

Service	Outils spécifiques	Budget € HT	Durée d'amortissement (années)			Annuité d'amortissement (€HT/an)	Annuité hypothèse min
			proposée	min	max		
Direction Service administratif Gestion clientèle	Outils informatiques (6 postes informatiques, bureautique, logiciel de gestion des factures d'eau, ...)	11 500,00 €	4	2	5	2 875,00 €	5 750,00 €
	Outils SIG de cartographie et suivi de l'état des réseaux	9 000,00 €	4	2	5	2 250,00 €	4 500,00 €
	Outils classiques de communication (Téléphone, Télécopie, Internet)	5 000,00 €	4	2	5	1 250,00 €	2 500,00 €
	3 véhicules commerciaux	33 000,00 €	6	4	8	5 500,00 €	8 250,00 €
Service "Usine-ouvrage" : 2 équipes	1 véhicule utilitaire de type fourgon + 2 véhicules utilitaires légers	32 700,00 €	6	4	8	5 450,00 €	8 175,00 €
	Outils nécessaires à la maintenance des pompes, à la surveillance de la qualité de l'eau et nettoyage des ouvrages	24 000,00 €	5	5	10	4 800,00 €	4 800,00 €
	Outils informatiques de supervision	20 000,00 €	4	2	5	5 000,00 €	10 000,00 €
Service "réseau" : 3 équipes	2 véhicules utilitaires de type fourgon	21 400,00 €	6	4	8	3 566,67 €	5 350,00 €
	3 véhicules utilitaires légers	33 000,00 €	6	4	8	5 500,00 €	8 250,00 €
	Outils nécessaires à la maintenance du réseau	30 000,00 €	5	5	10	6 000,00 €	6 000,00 €
	2 mini-pelles et leur remorque	34 000,00 €	6	4	8	5 666,67 €	8 500,00 €
	1 camion-benne 3.5 t	29 700,00 €	6	4	8	4 950,00 €	7 425,00 €
	1 camion-benne 5 t	50 000,00 €	6	4	8	8 333,33 €	12 500,00 €
	2 compacteurs à main	8 000,00 €	5	5	10	1 600,00 €	1 600,00 €
	1 kit de prélocalisation des fuites (15 unités "capteur de bruits") + 1 corrélateur acoustique	27 000,00 €	5	5	10	5 400,00 €	5 400,00 €
	1 stock de fournitures pour les travaux courants	40 000,00 €	5	5	10	8 000,00 €	8 000,00 €
Total	408 300,00 € HT				76 142 € HT	107 000 € HT	

Scénario 2 bis – Prise en compte des Choulières

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
recettes réelles de fct (1)	469441	469211	469211	469211	469211	469211	469211	469211	469211	469211
Augmentations sur taxe			40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000	40000
dépenses de gestion	185126	189586	194158	198845	203660	208576	213626	218803	224111	229553
coût imputé des investissements (*)	-	-	60000	60000	40000	10000	10000	-	-	-
Total des dépenses de gestion (2)	185126	189586	254158	258845	243660	218576	223626	218803	224111	229553
épargne de gestion (3-1-2)	284315	279625	615053	610366	625561	670635	665585	670408	665100	669668
Frais financiers (4)	-	-	175000	169560	163847	157849	151551	144988	137994	130703
intérêts sur dette ancienne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur dette nouvelle			175000	169560	163847	157849	151551	144988	137994	130703
épargne brute (5-3-4)	284315	279625	440053	440806	461714	512786	514084	525470	527105	528954
remboursement de capital (6)	-	-	108810	114230	119963	125961	132239	132239	138822	145816
Capital sur dette ancienne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Oédit Local de France/Dexia</i>										
capital sur dette nouvelle			108810	114230	119963	125961	132239	132239	138822	145816
annuités hors renégociation										
épargne disponible (5-6)	284315	279625	331243	326566	341751	386825	381775	388211	388233	383139
dépenses d'investissement	385000	385000	1770000	1770000	1270000	470000	470000	270000	270000	270000
amélioration réseaux	250000	250000	250000	250000	250000	250000	250000	250000	250000	250000
génie civil	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000	20000
programme en cours	15000	15000	-	-	-	-	-	-	-	-
nouveaux programmes	110000	100000	-	-	-	200000	200000	-	-	-
Alimentation Choulière	-	-	1500000	1500000	1000000	-	-	-	-	-
besoin de financement	110685	105375	1488757	1443444	988249	83175	88225	123211	118233	113139
emprunt	-	-	4000000	-	-	-	-	-	-	-
résultat de l'exercice	- 110685	- 105375	- 1488757	- 1443444	- 988249	- 83175	- 88225	123211	118233	113139
Résultat antérieurs	20000									
Fond de roulement initial		89315	- 16000	2545183	1101739	173480	90316	2091	125302	243535
Fond de Roulement final	89315	- 16000	2545183	1101739	173480	90316	2091	125302	243535	356674

Charges /Données en €	Basse	Haute
Charges d'exploitation		
Personnel	1 120 000	1 120 000
Sous traitance	130 000	140 000
Impôts locaux et taxes	10 000	20 000
Télécommunication	50 168	50 168
RODP	0	0
Assurances	25 000	35 000
Locaux	41 440	60 000
Autres	0	0
Pertes sur créances	62 110	142 304
Achats d'eau	278 072	330 000
Energie électrique	9 887	10 000
Analyse	20 911	21 000
Produits de traitement	8 591	9000
FSL	30 000	30000
Charges calculées		
Fonds contractuel		
<i>Canalisations</i>	200 000	300 000
<i>Equipements</i>	50 000	100 000
Renouvellement		
Nouveaux programmes	0	0
<i>Branchement</i>	160 000	250 000
Renouèlement compteur privé	60 000	60 000
Dotation Compteur privé	46 000	46 000
Annuité emprunt	190 000	190 000
Investissement : dotations	76 000	107 000
Charges de structures		
Contribution des SC et R	0	20000
TOTAL charges		
	2 568 179	3 040 472
Produits accessoires		
Travaux attribués à titre exclusif	30 000	30 000
Produits accessoires	50 000	50 000
COÛT NET		
	2 548 179	3 020 472
MARGE		
	0	0
PRIX PART FERMIER		
	2 548 179	3 020 472
SURTAXE		
	869 441	869 441
Prix service eau		
	3 417 620	3 889 913
Impact / Prix de l'eau(base 2010)		
	1%	15%

Scénario 2 bis – Prise en compte des Choulières

Prix du service	2010	PRIX BASE	Impact regie/hb	Variation	Impact regie/hh	Variation
Part du délégataire	176,39	0,94	0,95	1%	1,08	15%
Abonnement	39,07	0,21	0,21	1%	0,24	15%
Consommation	137,32	0,73	0,74	1%	0,84	15%
Part collectivité	27,24	0,23	0,23	0%	0,23	0%
Consommation	27,24	0,23	0,23	0%	0,23	0%
TOTAL HT / Part fermier		1,17	1,18	1%	1,31	12%
Préservation des ressources en eau	6,85	0,06	0,06	0%	0,06	0%
Organismes publics	25,2	0,21	0,21	0%	0,21	0%
Lutte contre la pollution	25,2	0,21	0,21	0%	0,21	0%
TOTAL HT	235,68	1,44	1,45	1%	1,58	8%
Tva	18	0,11	0,11	0%	0,12	9%
TOTAL TTC	253,68	1,55	1,56	1%	1,70	8%

Il ressort un prix moyen de **1.52 € HT**

Scénario REGIE DIRECTE

Avantages

- Maîtrise totale du service
- Mutualisation possible ?
- Gestion prospective
- Impact politique

Inconvénients

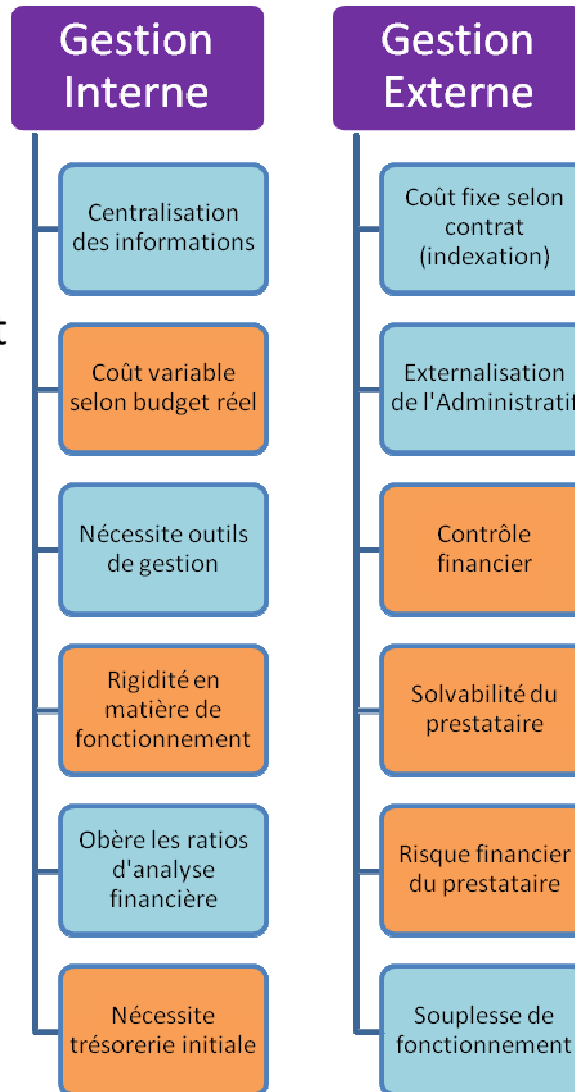
- Fonctionnement du service
- Responsabilité totale
- Coût financier
- Absence de marges de manœuvre "budget"
- Risques juridique et social

Analyse comparative

Au plan Financier

Objectifs recherchés :

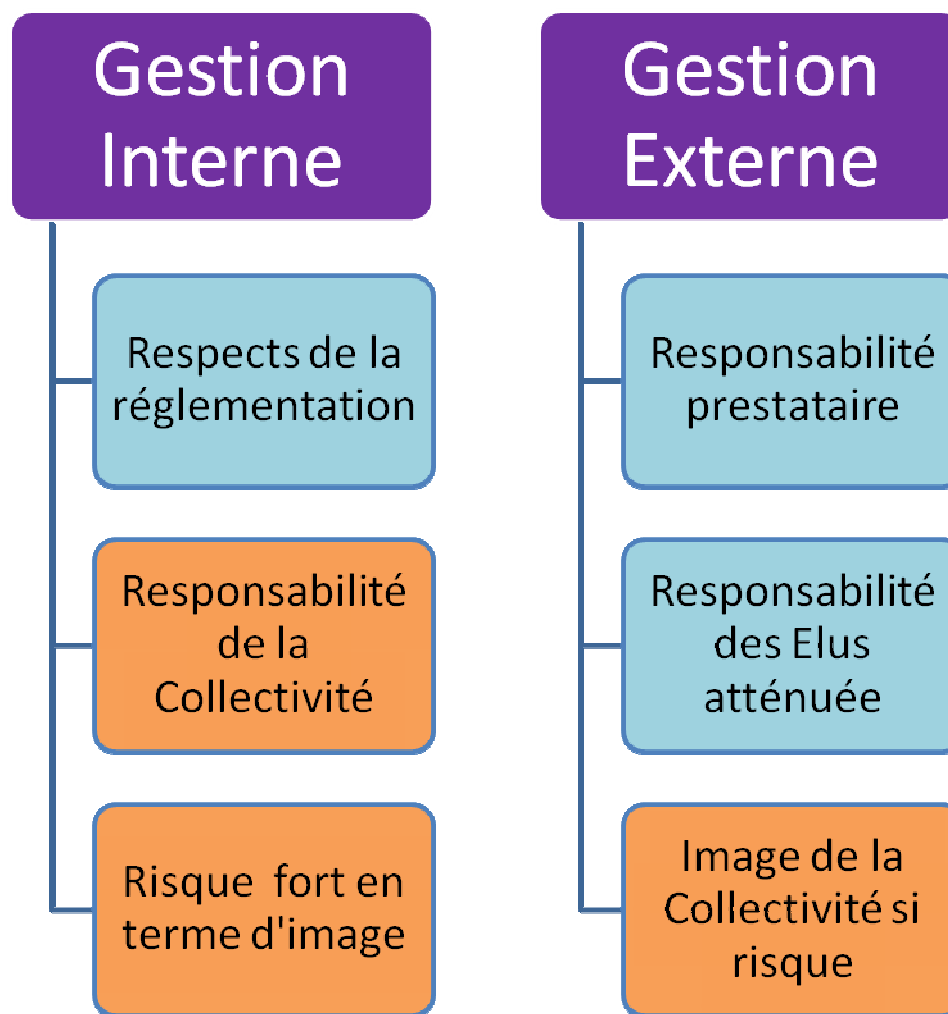
1. Rationaliser les coûts et donc baisser le prix de l'eau
2. Sécuriser la gestion financière
3. Optimiser le rapport Coût/Qualité



Problématiques :

- Organisation (gestion du services) ?
- Risques financiers ?
- Rapport Coût / qualité ?
- Visibilité financière ?

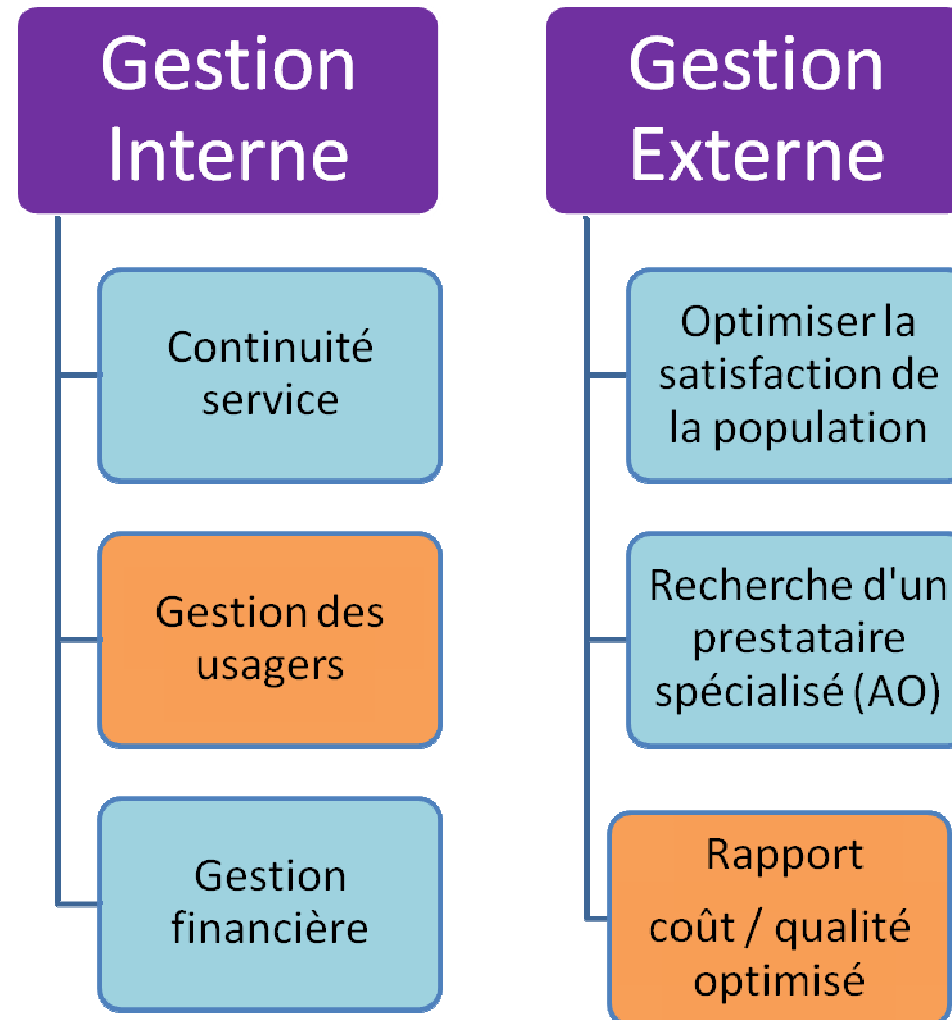
Au plan de la Responsabilité



Risque lié à la responsabilité :

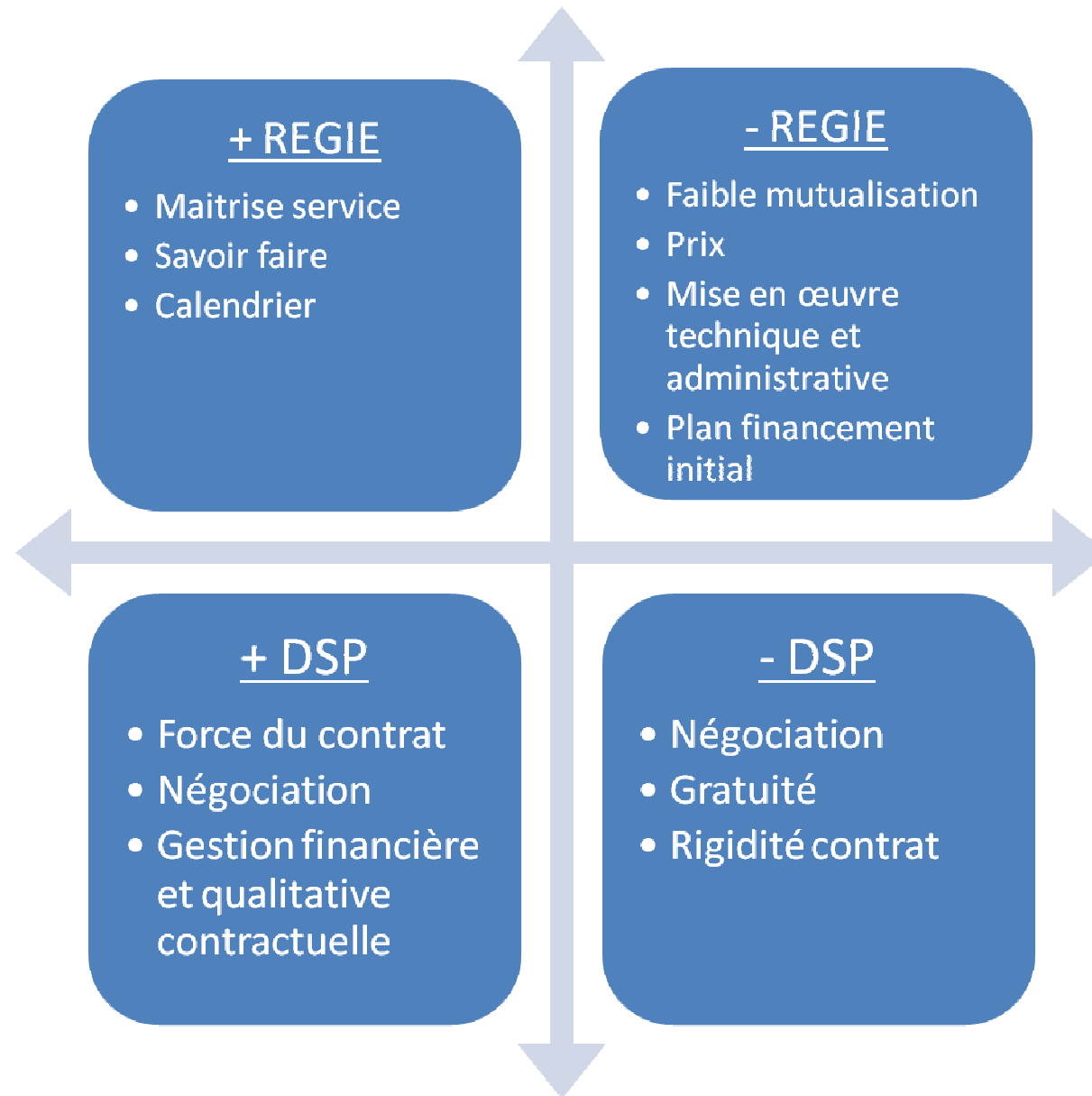
- Civile
- Professionnelle
- Pénale

Au plan Politique

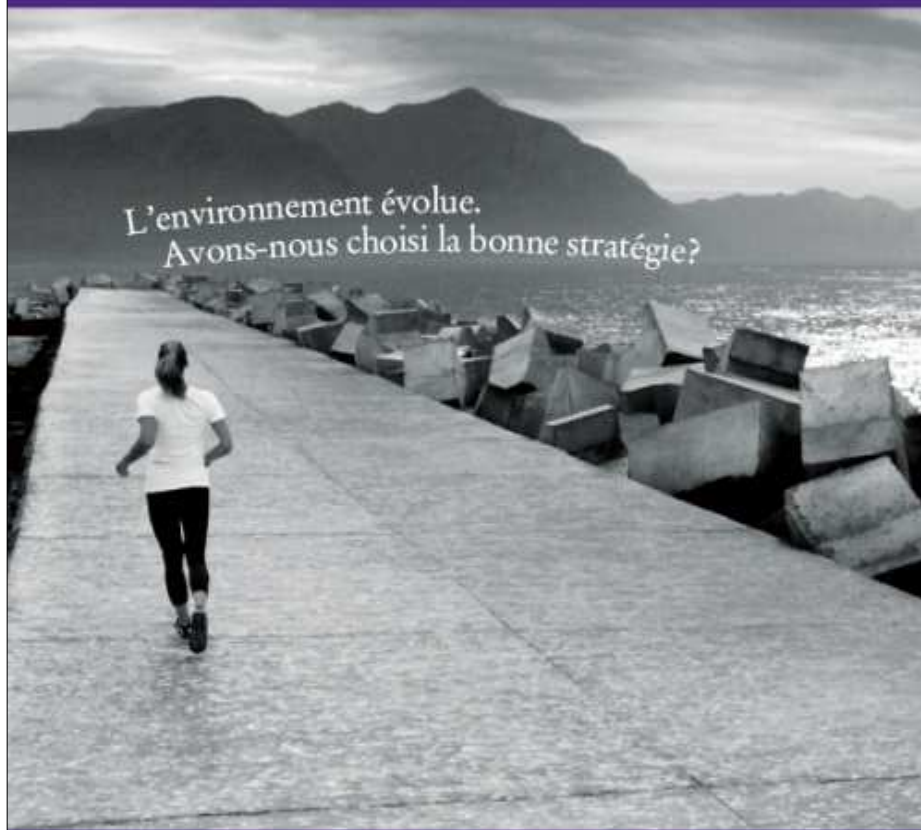




Analyse du mode de gestion



De grandes décisions s'imposent à vous.



L'environnement évolue.
Avons-nous choisi la bonne stratégie?

Grant Thornton, groupe leader d'audit et de conseil vous accompagne dans vos choix stratégiques.
www.grant-thornton.fr



Audit • Expertise Comptable • Conseil Financier • Externalisation • Juridique • Fiscal

© 2013 Grant Thornton France. Tous droits réservés. Grant Thornton France est membre de Grant Thornton International. Chaque membre est indépendant aux plans financier, juridique et managérial.

De grandes décisions s'imposent à vous.



L'environnement évolue.
Avons-nous choisi la bonne stratégie?

Grant Thornton, groupe leader d'audit et de conseil vous accompagne dans vos choix stratégiques.
www.grant-thornton.fr



Audit • Expertise Comptable • Conseil Financier • Externalisation • Juridique • Fiscal

© 2013 Grant Thornton France. Tous droits réservés. Grant Thornton France est membre de Grant Thornton International. Chaque membre est indépendant aux plans financier, juridique et managérial.